

W 359

MÉLANGES

# D'ARCHÉOLOGIE GALLO-ROMAINE

PAR

J. ADRIEN BLANCHET

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE AU DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES ET ANTIQUES  
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

1<sup>er</sup> FASCICULE



PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1893

Bibliothèque Maison de l'Orient



141019

## AVERTISSEMENT

---

Ce recueil aura quelque analogie avec celui de Grivaud de la Vincelle et renfermera surtout des antiquités découvertes en Gaule. Toutefois, comme l'archéologie est essentiellement une science de comparaisons, j'introduirai souvent, dans mon recueil, des monuments qui, trouvés en dehors de la Gaule romaine, me paraîtront de nature à expliquer ceux dont la découverte aura été faite sur notre sol.

J.-A. BL.

Paris, juillet 1893.

---

# STATUETTE EN TERRE CUITE ET BRONZE

TROUVÉS A SAINT-HONORÉ-LES-BAINS (NIÈVRE)

---

(PLANCHES I ET II)

A 22 lieues gauloises d'Autun, la Table de Peutinger indique une localité portant le nom de *Aquis Alisencii* (et non *Aquis Nisencii* ou *Nisinaei*, comme on lisait autrefois)<sup>1</sup>. La Commission de la topographie des Gaules a identifié avec raison cette localité avec la station thermale de Saint-Honoré-les-Bains, qui a fourni de nombreuses antiquités romaines. La construction de l'établissement thermal<sup>2</sup> qui existe aujourd'hui amena la découverte de bassins en marbre, de bétons, de statuettes et d'autres objets en bronze, de fragments de poteries<sup>3</sup> et d'une série de monnaies dont les plus anciennes portent le nom de Germanicus. On peut donc croire que les thermes de Saint-Honoré étaient déjà fréquentés au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. De Tétricus à Constantin, la station fut sans doute délaissée, à la suite de quelque dévastation, car on n'y a pas trouvé de monnaies appartenant à cette période. Par contre, on en a recueilli des successeurs de Constantin jusqu'à Valentinien I<sup>er</sup>. C'est donc vers 375 que fut détruit

1. Alexandre Bertrand, *Les voies romaines en Gaule*, *Revue archéologique*, 1863, t. VIII, p. 77 (tirage à part, 1864, p. 24).

2. Une des sources de Saint-Honoré est appelée source des Romains. Les affections traitées dans cette station thermale sont la scrofule, l'herpétisme et l'arthritisme. Voy. la notice intitulée *Établissement thermal de Saint-Honoré-les-Bains*, 1860, et *Les eaux minérales de Saint-Honoré-les-Bains*, par le D<sup>r</sup> E. Collin père, Paris, 1888.

3. On a signalé comme étant trouvés à Saint-Honoré des fragments de vases portant BITVRIX F. Voy. *Le Nivernois, Album historique et pittoresque* publié par MM. Morellet, Barat, E. Bussière, 2 vol., 1838-1842, t. II, p. 186.

définitivement l'établissement antique de Saint-Honoré<sup>1</sup>. Toutes ces monnaies, recueillies pendant les travaux de restauration exécutés par M. le marquis d'Espeilles, ont probablement la même origine que celles trouvées dans la Mayenne ou aux sources de la Seine. Elles avaient été jetées dans les thermes par suite d'une de ces coutumes superstitieuses conservées dans le Morvan et ailleurs, qui consiste à jeter une pièce dans le fleuve ou dans la source, pour se rendre propice la divinité des eaux ou pour la remercier. Cinq puits romains servent encore à l'usage des habitants. En nettoyant un de ces puits situé dans la cave d'une maison (dite Pôitou G.), on en retira, il y a quelques années, un crochet et une anse en fer, une chaîne, une patère en bronze, plusieurs monnaies, deux figurines en terre blanche, dont l'une porte la marque PISTILLVS, des débris de poterie rouge vernissée<sup>2</sup>.

Pendant l'hiver 1886-1887, en creusant les fondations d'une nouvelle salle pour les douches, on découvrit une piscine romaine, un couloir revêtu de stuc peint en rouge et plusieurs murs en petit appareil, ainsi qu'une mosaïque très bien conservée, se prolongeant, d'un côté sous le parc de l'établissement, de l'autre sous la butte du casino. On a recueilli des fragments de tuiles à rebords et de tuyaux d'hypocauste, une petite fibule en bronze argenté, des tuyaux de plomb, des morceaux de marbre, enfin de nombreux débris de poterie rouge ou noire<sup>3</sup>.

Pendant l'automne de 1891, M. Chaussivert, propriétaire à Saint-Honoré, faisait défoncer un champ qui lui appartient, appelé l'*Ouche des Noyers*, situé à mi-côte, adossé, du côté du midi, au jardin du presbytère, et séparé du cimetière de la commune par une petite langue de terre d'environ 12 mètres de large. On mit au jour les fondations de plusieurs constructions qui furent démolies. Ensuite, à environ 30 mètres des fondations, on

1. J.-B. Bulliot, *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays eduen*, 1856, p. 153. Cf. Comte de Soultrait, *Répertoire archéologique du département de la Nièvre*, 1875, p. 29.

2. D<sup>r</sup> Henry Collin, *Guide à Saint-Honoré-les-Bains*, 1888, p. 72.

3. D<sup>r</sup> Henry Collin, *op. laud.*, p. 69.

découvrit un puits de 15 mètres de profondeur. Un puisatier retira de l'excavation des décombres parmi lesquels on trouva les antiquités suivantes :

1° Une trentaine de vases en terre noire, grise ou rougeâtre de formes et de dimensions diverses. Certains ressemblent beaucoup aux cruches actuelles ; d'autres sont de petites burettes ou des soucoupes minuscules. Parmi les vases de ce genre, il y en a dont le pourtour est décoré d'une ou deux bandes de couleur rouge plus ou moins foncé, probablement noire à l'origine <sup>1</sup>.

2° Une meule en grès, très usée.

3° Une grande tuile à rebords.

4° Des instruments en fer très oxydé : un fer de hache ou merlin très épais, et une sorte de houe.

5° Des débris de chaînes en fer et une tige plate de même métal paraissant provenir de la garniture d'une porte ou d'un coffre.

6° Une grande clef en fer très oxydé, brisée en deux parties.

7° Quatre plaques de plomb pesant environ 80 kilogrammes <sup>2</sup>.

8° Un fleuron en bronze, d'un joli style, muni d'une tige creuse et dont la destination m'est inconnue.

9° Un couvercle en bronze orné d'un tête de Méduse.

10° Deux statuette en terre cuite de Vénus Anadyomène, en mauvais état de conservation.

11° Un groupe en terre cuite représentant Vénus à sa toilette <sup>3</sup>.

Aucune monnaie n'a été recueillie avec ces antiquités, de sorte qu'on ne peut fixer l'époque à laquelle ce puits a été comblé. Il est probable, du reste, que la plupart des monuments sont venus successivement dans le puits.

La découverte fut annoncée d'abord dans *Le Courrier de Saône-et-Loire* du 19 décembre 1891, dans *L'Union républicaine de Ne-*

1. Voyez, au sujet de la transformation des couleurs, l'ingénieuse théorie développée par M. E. Durand-Gréville dans la *Revue archéologique*, 1891, II, p. 99 et suiv.

2. Ce plomb a été analysé par M. Boymond, pharmacien à Paris, qui n'a trouvé qu'une quantité d'argent très négligeable qu'il évalue à 30 grammes par tonne de plomb.

3. La plupart de ces objets sont devenus ma propriété.

vers du 19 décembre et ensuite par *Le Journal des Arts* du 25 décembre 1891 qui a reproduit l'annonce de la découverte d'après *La Nièvre républicaine*.

Dès que j'eus connaissance des trouvailles, j'écrivis à M. Chausivert qui voulut bien me donner tous les renseignements désirables.

Les objets les plus intéressants sont le couvercle en bronze et la statuette.

### *Le Bronze (Pl. I).*

Au centre du couvercle qui affecte la forme d'une cymbale est fixé un médaillon en haut-relief représentant une tête de Méduse. Le masque n'a rien des anciennes représentations de la Gorgone primitive et n'est point grimaçant. La Méduse de Saint-Honoré-les-Bains vient se placer à côté des figures analogues que M. Janus Six a rangées dans la septième classe de son recueil<sup>1</sup>. Les Méduses de cette série sont caractérisées par une bouche régulière, quelquefois à demi entr'ouverte, des traits qui ont peu de mouvement ou qui sont même tout à fait calmes, de petites ailes aux tempes entre lesquelles émergent des têtes de serpents; sous le cou, un nœud formé par les replis des reptiles.

Il semble que l'artiste auquel nous devons la Méduse de Saint-Honoré-les-Bains ait voulu enlever à la tête tout reste de l'aspect terrifiant que la Gorgone revêtait à l'époque archaïque<sup>2</sup>. La physionomie de notre Méduse, avec sa bouche légèrement entr'ouverte, est empreinte d'une sérénité parfaite; les yeux sont calmes et les ailerons se dissimulent au milieu des cheveux ondulés qui remplacent les serpents. Sous le cou, on voit le nœud traditionnel qui semble formé par des rubans plutôt que par des serpents.

1. *De Gorgone*, Amsterdam, 1885, p. 72. Voy. pl. III, VII, 4 c. — On peut comparer le bronze de la collection de Luynes, publié par E. Babelon, *Le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, 1887, p. 101 et 102, pl. XXXII.

2. Voy. *Iliade*, V, v. 741-742.

C'est une charmante création, d'un modelé parfait, qui présente seulement quelque négligence dans le rendu de la chevelure. Mais cette négligence est peut-être intentionnelle et elle a pour effet de laisser notre attention se concentrer sur le visage de la Méduse. Le nez a été légèrement aplati; mais cet accident ne nuit que fort peu à l'aspect du monument qui est recouvert d'une jolie patine verte, un peu grise. La patine est un peu plus verte pour les parties unies du couvercle dont les bords sont ébréchés. Le dessous laisse voir des traces de martelage, est dépourvu de patine et porte en quelques endroits des taches rougeâtres provenant du contact avec des objets en fer.

Le couvercle est accompagné d'un cercle orné d'une bordure de palmettes d'un style élégant. Ce cercle formait évidemment le sommet d'une ciste ou seau dont les flancs ont disparu: Le couvercle est absolument de même diamètre que le cercle et le recouvre entièrement.

La tête de Méduse avait été arrachée du centre du couvercle pendant le déblayement du puits et elle a été fixée de nouveau à sa place primitive qui est exactement marquée par la saillie du bourrelet en relief.

Le diamètre du couvercle est de 0<sup>m</sup>,33 et celui du médaillon, qui porte la tête, de 0<sup>m</sup>,095.

La Méduse de Saint-Honoré-les-Bains est d'une exécution moins fine que la tête de Fleuve trouvée à Lezoux et conservée aujourd'hui au Musée de Saint-Germain-en-Laye<sup>1</sup>; mais elle est plus grande. Ce bronze appartient certainement à une belle époque de l'art gallo-romain, mais il est difficile de le placer à l'époque des Antonins plutôt qu'au III<sup>e</sup> siècle, pendant la renaissance artistique que nous révèlent les monnaies de Postume, Victorin<sup>2</sup> et Tétricus.

1. S. Reinach, *Tête en bronze de dieu cornu découverte à Lezoux (Puy-de-Dôme)*. *Revue archéologique*. 1890, II, p. 297, pl. XVI.

2. Un *aureus* de Victorin montre au revers une tête de Méduse d'un assez bon style (Cohen, nos 104 et 105).

*La Statuette (Pl. II).*

La statuette en terre cuite est encore plus importante que le bronze.

La technique et le style de cette figurine sont analogues à ceux des monuments du même genre décrits par Tudot et étudiés par moi-même dans un travail récent. Cette nouvelle statuette est surtout intéressante à cause du sujet qu'elle représente et que je vais décrire.

Le personnage principal du groupe est Vénus vue de face, la tête surmontée d'un large diadème; les cheveux, séparés au milieu du front, retombent sur les épaules. Le corps est svelte; la jambe droite est légèrement repliée, ce qui donne au genou une assez forte saillie. A droite de la déesse, sur une colonnette, est assis un Éros qui tient des deux mains, sur ses genoux, un coffret qui est très probablement une *alabastrothèque*<sup>1</sup>, boîte où étaient renfermés les flacons. Au-dessous, devant la colonnette, un autre Éros, vêtu d'une légère draperie nouée sur l'épaule gauche, lève la tête vers la déesse et lui tend de la main gauche un alabastron renfermant l'huile parfumée; de la main gauche il tient une colombe, l'oiseau consacré à Vénus. A gauche de la déesse, sur une colonnette, un troisième Éros se tient debout, portant un arc dans la main droite et appuyant la gauche sur un cippe. Au-dessous, devant la colonnette, un quatrième petit personnage, féminin cette fois, regarde la déesse en lui tendant de la main droite un miroir muni d'un manche, tandis que la gauche repose sur une draperie qui paraît placée sur un cippe. La base antérieure de la statuette est brisée, de sorte que les pieds de Vénus et des petites figures ont disparu.

Au revers du groupe, Vénus est couverte en partie par une draperie qui descend de l'épaule droite et remonte pour passer

1. Cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fig. 207 et 208.

sur l'avant-bras gauche dont la main soutient le petit Éros portant un arc comme attribut. En regardant la face antérieure du groupe, on voit en effet les doigts de Vénus posés sur la cuisse gauche d'Éros. Le bras droit de la déesse sert d'appui au petit gardien du coffret.

Au dos du groupe, on voit trois trous d'évent disposés en triangle. La hauteur est de 0<sup>m</sup>,15 et la largeur de 0<sup>m</sup>,07 environ.

Le sujet que représente cette terre cuite est la toilette de Vénus, et aucune figurine gallo-romaine ne l'avait présenté avec autant de détails.

Une terre cuite, trouvée à Cologne et conservée au Musée de Saint-Germain-en-Laye (n° 9814), nous montre Vénus coiffée par un Éros et tenant de la main gauche le miroir dans lequel elle se contemple<sup>1</sup>. Cette figurine, en terre rouge, est plus grossière et moins compliquée dans la composition du sujet que celle de Saint-Honoré-les-Bains.

Il convient de rapprocher de ces deux pièces une troisième terre cuite trouvée en double exemplaire à Bordeaux et dont voici la description :

Dans le creux d'une coquille ou *pecten*, Vénus nue est assise sur des draperies; de la main gauche, elle tient sa chevelure et de la droite un ustensile de toilette; la jambe gauche est étendue horizontalement. Devant la déesse, un Éros debout présente un miroir dans lequel elle se mire en faisant sa toilette. Derrière elle, et contre son dos, est placé le coffret. Sur la partie convexe de la coquille qui est portée sur un pied, on lit la signature du céramiste : **PISTILLVS FECIT**<sup>2</sup>. Ce motif de la toilette de Vénus se voit encore sur plusieurs monuments.

Ainsi, sur la face principale d'un autel en pierre trouvé à Liffremont, près de Roncherolles-en-Bray (Seine-Inférieure), on remarque Vénus tenant d'une main un miroir et de l'autre une

1. J.-Adrien Blanchet, *Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*, 1891, p. 104 (voy. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LI, p. 168).

2. J.-Adrien Blanchet, *Étude...*, p. 106.

mèche de cheveux. A ses pieds est un génie qui lui présente un peigne<sup>1</sup>.

Sur une patère en argent, trouvée à Rome en 1793, on voit Vénus sur une coquille de *pecten* et un Amour qui tient le miroir<sup>2</sup>.

Dans l'Antiquarium, au Musée de Berlin, il y a une petite plaque en plomb, représentant Vénus debout, dans une niche, et se coiffant; à gauche, à ses pieds, un Éros lui tend un miroir<sup>3</sup>.

Parmi les bronzes trouvés à Reims, publiés par M. E. Guillaume<sup>4</sup> et acquis par le Cabinet des médailles, je signalerai le groupe composé d'une Vénus tenant la pomme aux pieds de laquelle sont deux petites statuettes de Priape et d'Éros tenant une patère.

La collection de Luynes renferme un groupe analogue qui provient de Syrie. La déesse tient à la main un miroir en forme de boîte dont le couvercle est levé. A ses pieds, sont deux Éros dont l'un tient un alabastron et une coquille; l'autre, coiffé du bonnet phrygien, ne porte pas d'attribut<sup>5</sup>. Dans la collection Janzé se trouve un autre groupe qui représente Vénus tendant à main droite vers un miroir que lui présente un Éros.

On pourrait encore citer des groupes en marbre, une pierre gravée trouvée en Crimée, des terres cuites, et des peintures murales<sup>6</sup>.

1. *Catalogue du Musée archéologique de Rouen*, 1875; Cochet, *Revue archéologique*, 1867, t. I, p. 197; *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, 1874, col. 202. Le moulage de cet autel est au Musée de Saint-Germain (n° 17321; *Catalogue sommaire*, p. 35).

2. *Collection Auguste Dutuit*, 1879, p. 3, pl. I.

3. Ce petit monument est placé avec d'autres objets en plomb qui sont probablement des jouets d'enfants et qui ont été acquis récemment (n° 8196).

4. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXIX, 1878, pp. 105 et suiv., pl. II.

5. Cf. J. de Witte, dans le *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*, 1856, p. 15.

6. Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 609, n° 1349; pl. 626, n° 1406; *Compte rendu de Saint-Petersbourg*, pour 1873, Atlas, pl. VI, n° 30; E. Pottier et S. Reinach, *Nécropole de Myrina*, p. 302, pl. VII, n° 2; Furtwaengler, *Collection Sabouloff*, pl. 133, n° 1; Helbig, *Wandgemälde der vom Vesuv verschütteten Städte Campaniens*, 1868, n° 305, Atlas, pl. XI.

Mais, si nous trouvons d'assez nombreuses représentations du motif de Vénus à sa toilette, nous n'en connaissons aucune qui soit aussi importante, au point de vue de la composition, que la statuette gallo-romaine de Saint-Honoré-les-Bains. Le céramiste a peut-être été inspiré par un modèle d'art gréco-romain; peut-être aussi a-t-il été le créateur de cette composition, à laquelle il a su donner un certain charme.

La Gaule romaine a fourni un nombre considérable de statuettes de Vénus Anadyomène qui attestent l'existence du culte particulier dont cette déesse était honorée. Il n'est donc pas étonnant de constater que Vénus est toujours le principal personnage des rares groupes en terre cuite retrouvés sur notre sol.

Le sujet représenté et le lieu de la trouvaille font de notre groupe un monument important pour notre archéologie nationale.

---

# BRONZE

REPRÉSENTANT UNE NATION ET DES GUERRIERS VAINCUS

---

(PLANCHE III)

Le bronze dont je vais parler n'est pas inédit; mais il est resté peu connu malgré l'éloge qu'en avait fait Fillon, son premier possesseur :

« Des premiers temps de l'Empire est l'anse en bronze de vase, avec incrustations d'argent, de notre collection, où se voit la Gaule assise dans l'attitude de la douleur, tandis que ses fils se préparent à défendre leur dernière place forte. Derrière elle, deux guerriers, le bas du corps couvert des braies nationales, semblent déjà vaincus. Traitée avec une grande largeur de style, cette pièce capitale se recommande aussi par son intérêt historique. On sait combien sont rares les monuments où sont figurées des scènes de la conquête des Gaules; celui-ci nous paraît contemporain des sculptures de l'arc d'Orange<sup>1</sup> qui offre des détails de costume à peu près identiques<sup>2</sup>. »

Fillon, par cette description, donnait au monument un intérêt capital pour l'archéologie gauloise; néanmoins le bronze a continué à rester ignoré. C'est pourquoi nous avons eu recours à

1. La date de ce monument n'est pas fixée avec certitude. Cf. *Revue archéologique*, 1887, II, p. 129 et 1889, I, p. 198.

2. B. Fillon, *L'art romain et ses dégénérescences au Trocadéro*, dans la *Gazette des beaux-arts*, 1878, t. XVIII, p. 492. La gravure (p. 489) ne permet pas d'avoir une idée exacte du monument.

l'obligeance de M. P. Rattier, possesseur actuel de l'objet<sup>1</sup>, qui a bien voulu faciliter notre étude.

Le bronze affecte la forme d'une anse de vase, et la seule objection qu'on puisse faire contre cette destination, c'est que les personnages sont placés de telle façon que l'objet, pour être examiné, doit être placé horizontalement dans le sens de la longueur.

Mais, si l'on admet que ce bronze est une anse de vase, on peut supposer que cette anse était placée sur le sommet d'un vase à large panse. D'un autre côté, comme il s'agit d'un ornement, il est possible que l'anse ait été placée verticalement sur le côté d'un vase. La longueur du bronze est de 0<sup>m</sup>,140 et sa hauteur de 0<sup>m</sup>,100 (jusqu'au sommet de la figure de femme assise). Le poids est de 559 grammes. En dessous, à divers endroits, on remarque de fortes traces d'oxydation : un reste de soudure existe au centre du fer à cheval formé par les deux guerriers étendus ; à côté, on voit un trou de vis qui a été percé à une époque relativement récente.

La provenance n'a pas été indiquée par B. Fillon. L'authenticité de l'objet n'a pas été contestée d'une façon sérieuse, et plusieurs connaisseurs ont reconnu le bronze comme antique<sup>2</sup>.

Nous allons décrire l'objet et nous indiquerons ensuite les rapprochements que l'on peut faire avec des figures appartenant à d'autres monuments.

Le sommet de l'anse supporte une femme assise sur un rocher. La tête de cette figure est légèrement penchée en avant ;

1. Depuis la publication du présent article dans la *Revue archéologique*, 1890, I, pp. 341-346, M. Rattier est mort, le bronze a passé en vente publique et le Musée du Louvre l'a acquis pour la somme de 3,000 francs. (*Catalogue des objets d'art, monnaies et médailles de M. Paul Rattier*, vente les 13 et 14 avril 1891, pp. 10 et 11, n° 26.)

2. Dans le *Catalogue de la collection B. Fillon* (vente à Paris, 1882, n° 9), les experts, MM. Rollin et Feuardent reproduisent la gravure de la *Gazette des beaux-arts* et ajoutent : « Ce bronze n'a pas de patine, mais il est indubitablement antique. » — Le bronze n'a pas, en effet, une patine véritable provenant de l'oxydation des divers éléments du métal, mais le temps lui a donné une couverture brune.

les cheveux épars retombent sur le dos et sur les épaules<sup>1</sup>; les mains croisées sont appuyées sur le genou gauche; le pied droit repose sur une pointe de roc. Une draperie glisse sur l'épaule gauche, laissant à nu la poitrine, le dos et le bras droit, et couvrant le reste du corps. L'attitude de la figure est d'un sentiment remarquable et exprime un profond abattement, une poignante tristesse.

Aux pieds de cette figure, on voit un pan de mur de grand appareil entre deux tours à créneaux. Au-dessus de la muraille, on aperçoit deux hommes, l'un jeune et imberbe, l'autre, plus grand, portant une longue barbe et une chevelure opulente. Derrière ce personnage, il y a deux hastes ou javelots et un *carnyx* (?), incrustés d'argent.

De l'autre côté, derrière la femme assise, un homme se dresse derrière un rocher sur la pointe duquel il appuie sa main droite<sup>2</sup>. Il est couvert seulement par une draperie, analogue au *sagum*, qui passe sur la poitrine et voltige en arrière des épaules. Ce personnage maintient sur son épaule, avec le bras gauche, un ballot entouré de cordes. A droite de la tête et à gauche, au-dessus du bras, étaient un bouclier long et un objet incertain, dont les incrustations en argent ont disparu; à gauche, sous le bras, on voit un instrument en forme de pic et un bouclier long.

De chaque côté de ce personnage, l'anse se prolonge par deux branches formant fer à cheval. Celle qui est à la gauche de l'observateur est formée par un homme barbu et chevelu, les bras collés au corps, étendu sur le dos, vêtu de braies qui re-

1. Les cheveux épars et la poitrine nue ont toujours été des signes de douleur :

*Sed parce solutis*

*Crinibus, et teneris, Delia, parce genis.*

(Tibulle, I, 1, 67-68.)

.. *sparsaeque solutis*

*Crinibus exululant matres, atque ubera nudant.*

(Sil. Italic., XII, 598.)

2. Quelques personnes pensent que ce pourrait être une barque.

montent jusqu'à mi-corps, en se terminant par une sorte de bourrelet.

L'autre branche montre un jeune homme imberbe étendu sur la poitrine; le pied droit est croisé sur le gauche; le bras gauche est plié et la tête, de profil, est appuyée sur le bras droit allongé.

L'interprétation des figures de notre bronze amène des rapprochements intéressants.

D'abord la femme éplorée est probablement la personnification d'une nation vaincue. On connaît des figures analogues.

Aldrovandi a signalé une statue de femme, avec de longs cheveux, la tête appuyée sur la main en signe de tristesse. M. S. Reinach l'a rapprochée d'une figurine de bronze représentant une Gauloise captive<sup>1</sup>.

Sur le registre inférieur du grand camée de Vienne<sup>2</sup>, on remarque une femme barbare, la tête entre les mains et les coudes appuyés sur les genoux dans une attitude de douleur<sup>3</sup>.

Des deniers de Jules César portent un trophée d'armes gauloises; d'un côté, un captif, et de l'autre, une femme assise, un bras accoudé sur un genou et soutenant sa tête en signe de douleur<sup>4</sup>. C'est certainement une femme gauloise et l'on peut même croire que cette femme représente la Gaule. Nous trouvons en effet des monnaies d'or de Constantin qui nous montrent des captives, dans une attitude identique, désignées par les légendes **FRANCIA** ou **ALAMANNIA**<sup>5</sup>. C'est évidemment une personnifica-

1. *Les Gaulois dans l'art antique*, *Revue archéologique*, 1889, I, p. 19.

2. Müller-Wieseler, *Denkmäler*, pl. LXIX, n° 377; *Gazette archéol.*, 1886, pl. XXXI.

3. Pour d'autres rapprochements analogues, voy. S. Reinach, *op. laud.*, *Revue archéol.*, 1889, I, p. 322.

4. E. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. II, G. Julia, n°s 11 et 12.

5. H. Cohen, *M. impériales*, nouv. éd., t. II, p. 243-249, n°s 165 à 170. Cf. *Annuaire Soc. fr. de numism. et d'archéol.*, t. II, 1867, p. 275, pl. XVII; *Catalogue de vente de la collection Ponton d'Amécourt*, n°s 674 et 675. Cf. aussi les monnaies frappées en Crète, sous le règne de Trajan, avec les légendes **ΠΑΡΘΙΑ** et **ΑΡΜΕΝΙΑ** et la représentation des nations parthe et arménienne (voy. J.-N. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, 1890, 1<sup>re</sup> partie, pp. 345 et 347, pl. XXXIV, n°s 9, 19, 20). Cf. mes *Études de numismatique*, t. I<sup>er</sup>, 1892, p. 13 et suiv. — Un bas-relief de Koula, en Méonie, montre la

tion, et quoique ce dernier exemple, le seul certain, appartienne à une époque plus récente, on est suffisamment autorisé à voir, dans la figure de femme de notre bronze, la personnification d'une nation vaincue.

Les deux défenseurs, qui paraissent à mi-corps au-dessus de la muraille, appartiennent certainement au peuple vaincu. Derrière eux, il y a deux hastes et un instrument qui ressemble à un *carnyx*, mais qui pourrait bien n'être qu'une sorte de faucille. Quant au mur, il est très semblable à ceux qui sont figurés sur la colonne Trajane<sup>1</sup>.

Le personnage plein de mouvement que l'on voit emportant un ballot est d'une explication difficile. Le ballot entouré de cordes est semblable à ceux que les soldats romains portent de la même manière, dans une scène d'embarquement figurée sur un bas-relief de la colonne Trajane<sup>2</sup>. Quant au personnage lui-même, on peut le comparer au guerrier barbare, qui porte le manteau agrafé sur l'épaule, *sagum*, et qui combat un cavalier gréco-italique, sur le sarcophage de la vigne Ammendola<sup>3</sup>.

Ce dernier monument nous montre aussi des barbares, nus jusqu'à la ceinture et vêtus de braies<sup>4</sup>. Il y a, notamment, sur les registres supérieurs des petits côtés, deux guerriers, vêtus de cette façon, qui sont étendus dans une attitude analogue aux deux figures de notre bronze. Ces dernières paraissent avoir les pieds nus. Sur la colonne Trajane, nous voyons aussi des barbares simplement vêtus de braies, mais on les a considérés comme des auxiliaires germains combattant à côté des soldats

Germanie représentée sous les traits d'une Germaine et désignée par le mot **GERMANIA** (Mommsen, dans les *Mittheil. des d. Inst. in Athen*, 1888, p. 18).

1. W. Froehner, *La colonne Trajane*, Paris, 1865, pet. in-4; voy. les fig. p. 86 et 93.

2. W. Froehner, *op. laud.*, p. 98-99; cf. p. 100.

3. Bas-relief du petit côté droit, *Revue archéol.*, 1888, pl. XXII-XXIII. Voy. le texte de S. Reinach, *Revue archéol.*, 1889, I, p. 336.

4. Pour le costume gaulois, voy. *Revue archéologique*, 1889, I, p. 337 notes 2 et 3.

romains<sup>1</sup>. Les Daces et les Sarmates sont, en effet, toujours caractérisés par un costume qui les couvre complètement et qui se compose d'un manteau, d'une blouse à longues manches et d'un pantalon plissé par le bas et serré dans la chaussure<sup>2</sup>.

A la droite du personnage qui porte un ballot, on remarque une sorte de hache qui ressemble à l'*ascia* des monuments funéraires et dont on a constaté la présence sur des bas-reliefs de la colonne Trajane<sup>3</sup>. Quant au bouclier hexagonal, il se retrouve dans un grand nombre de sculptures où l'on reconnaît des armes gauloises, l'arc d'Orange, le bas-relief des *Nautae Parisiaci*, le sarcophage de la vigne Ammendola, etc.<sup>4</sup>. Mais ces boucliers peuvent avoir appartenu à des Germains ou à d'autres peuples<sup>5</sup>.

Quelle conclusion peut-on tirer du bronze que nous venons d'examiner ?

Si, d'une part, on a certains détails qui rappellent la colonne Trajane, d'un autre côté, les deux guerriers étendus ne sauraient être des Daces. Il y a, dans la composition, un mélange d'éléments divers. Aussi, nous sommes porté à considérer notre bronze comme une œuvre où l'artiste a représenté des barbares, non pour retracer un sujet historique, mais pour rappeler les victoires de Rome<sup>6</sup>. On sait, du reste, avec quelle facilité les Romains confondaient sous le nom de *Barbares* tous les peuples qu'ils combattaient. Nous laisserons donc de côté les considérations de Fillon, sans fixer une date précise au monu-

1. W. Froehner, *op. laud.*, p. 102.

2. W. Froehner, *op. laud.*, p. 86.

3. W. Froehner, *op. laud.*, p. 109.

4. Cf. *Revue archéol.*, 1889, I, p. 195 et 335.

5. Un aureus et un denier de Néron Drusus, frère de Tibère, portent un trophée avec deux boucliers hexagonaux, accompagné de la légende **DEGERMANIS**. *Catal. de vente de la collection du vicomte E. de Quelen*, 1888, n° 740, pl. II.

6. M. S. Reinach a déjà été conduit à un résultat analogue et il a admis en principe « qu'aucun bas-relief de sarcophage ne représente une bataille historique entre Romains et Gaulois ». (*Revue archéol.*, 1889, I, p. 344.)

ment, sans lui accorder l'intérêt particulier qu'il aurait certainement, si l'on pouvait y voir, en toute certitude, la Gaule vaincue.

Malgré les restrictions que nous impose une prudente réserve, ce bronze permet de faire d'intéressants rapprochements : c'est dire que la valeur archéologique en est considérable.

---

## MONUMENTS RELATIFS AU DIEU AU MAILLET

(PLANCHE IV)

### I. — Autel de Toul<sup>1</sup>.

Dans le manuscrit français n° 15634 (Bibl. nat.), qui est un recueil de dessins faits pour les *Monuments de la monarchie française*<sup>2</sup>, on trouve un dessin à la sanguine que j'ai vainement cherché dans l'ouvrage édité sous ce titre par Montfaucon. Il ne paraît pas non plus avoir été reproduit dans l'*Antiquité expliquée* du même auteur<sup>3</sup>. Le monument représenté par le dessin paraît perdu, car personne ne l'a signalé.

Il s'agit d'un autel où est figuré un personnage, tête nue, barbu, vêtu d'un manteau, d'une tunique serrée à la ceinture par une corde et de *braies*. Il tient une coupe de la main droite, et, de la gauche, un maillet à long manche. A droite, à ses pieds, un animal, qui est probablement un chien, semble flairer deux fruits ronds; à gauche, deux objets, semblables à des barriques, posés l'un sur l'autre.

L'autel avait deux pieds de hauteur, un pied et un demi-pouce de largeur et neuf pouces d'épaisseur.

L'auteur du dessin a écrit au-dessous :

« Trouvé à Toul, dans les démolitions des anciennes murailles

1. Cette note a été publiée sous forme de lettre adressée à M. Alex. Bertrand dans la *Revue archéologique*, 1888, II, p. 114, pl. XXI, et le dessin a été reproduit dans le *Journal de la Soc. d'archéologie lorraine*, 1890, p. 89.

2. Paris, 1729-32.

3. Paris, 1719-1724-1757.

de la ville, avec quantité de tombeaux et d'autres figures, en 1700. »

Dom Calmet, sans parler spécialement de l'autel, a signalé cette découverte, dans les termes suivants :

« Car j'ai appris de feu M. de l'Aigle, grand archidiacre de Toul, que, quand on démolit les murailles de cette ville, en 1700, on trouva que les anciens murs étoient posés sur de grandes pierres chargées d'inscriptions, la plupart sépulchrales, qu'il les avoit décrites et ramassées, mais qu'elles étoient égarées parmi ses papiers<sup>1</sup>. »

En l'absence du monument lui-même, le dessin a donc un certain intérêt. Il y a évidemment des détails traités avec le laisser-aller des archéologues du siècle dernier, mais il doit être exact quant à l'ensemble.

Les représentations du dieu au marteau sont aujourd'hui très nombreuses.

Le chien (Cerbère?) est représenté assez rarement aux pieds du dieu. On peut citer cependant :

1° L'autel d'Ober-Seebach, autrefois au Musée de Strasbourg, où le dieu est associé à *Aerecura*<sup>2</sup>;

2° L'autel de Nîmes (moulage au Musée de Saint-Germain, n° 14844)<sup>3</sup>;

3° L'autel de Montceau (Côte-d'Or; Saint-Germain, n° 29291)<sup>4</sup>;

4° La statue d'Escles (Vosges), au Musée d'Épinal<sup>5</sup>.

Les fruits<sup>6</sup> sont figurés sur l'autel de Toul d'une façon nouvelle. Mais on trouve des fruits dans une corbeille que tient *Aerecura* associée à *Dis pater*<sup>7</sup>.

1. *Bibliothèque lorraine ou Hist. des hommes illustres*, Nancy, 1751, Préface, p. 3.

2. Ed. Flouest, *Deux stèles de laraire*, Paris, 1885, p. 52, pl. IX.

3. Id., *op. cit.*, pl. X.

4. Id., *op. cit.*, pl. VI, p. 15.

5. Id., *op. cit.*, pl. IX.

6. Ed. Flouest pensait que ce sont des grenades.

7. *Autel de Sulzbach, Revue critique d'histoire et de littérature*, 2<sup>e</sup> semestre, 1867, p. 387.

Quant aux deux objets cylindriques posés l'un sur l'autre, nous croyons que rien d'analogue n'a encore été rencontré<sup>1</sup>.

L'autel de Toul présente donc des variantes curieuses dans la représentation d'un dieu national au sujet duquel on a beaucoup écrit depuis quelque temps<sup>2</sup>.

On peut considérer le dieu gaulois au maillet comme étant très probablement le Dispater nommé par César<sup>3</sup>.

La statuette de Niège (Valais), au Musée de Lausanne<sup>4</sup>, selon la remarque de M. S. Reinach, porte sur la tête le *calamus* ou *modius*, attribut ordinaire de Sérapis, le Jupiter infernal.

On peut rappeler encore le Caron étrusque, représenté avec son marteau sur un beau vase de la collection de Luynes, au Cabinet des médailles.

## II. Bas-reliefs du Musée de Déva<sup>5</sup>.

Le 11 février 1891, je signalais à la Société des Antiquaires<sup>6</sup>, d'après une publication autrichienne, un bas-relief conservé à Déva, en Transylvanie, et représentant le dieu au maillet. M. Franz Studniczka accompagnait le dessin peu fidèle du monument d'une note dans laquelle il affirmait qu'un bas-relief analogue, dont il ne donnait pas la description, était entré au Musée de Déva<sup>7</sup>.

1. Cependant, il y a sur la stèle de Montceau un objet qui pourrait être un barillet. Cf. Ed. Flouest, *loc. cit.*, p. 32.

2. A. de Barthélemy, *Le dieu Taranis* (*Mus. archéol.*, 1877); H. Bazin, *Gaz. archéol.*, 1887, p. 178; Ed. Flouest, *Gaz. archéol.*, 1887, p. 306; *Revue archéol.*, 1888, I, p. 273; Al. Bertrand, dans *Bull. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, 1887, p. 443.

3. *Bell. Gall.*, VI, 18: *Galli se omnes ab Dite patre prognatos praedicant*, etc.

4. Moulage au Musée de Saint-Germain, n° 31098.

5. Note publiée dans le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1892, pp. 139-145.

6. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1891, pp. 83 et 84.

7. *Mithræen und andere Denkmäler aus Dacien*, dans les *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich*, t. VIII, 1884, pp. 39 et 40, figure.

Dans la séance du 25 février, M. Ed. Flouest faisait ressortir l'importance du monument et proposait de charger M. le baron de Baye d'obtenir des moulages des bas-reliefs de Déva. Ce dernier, en effet, chargé d'une mission archéologique en Autriche et en Hongrie par le Ministère de l'Instruction publique, pouvait, mieux que personne, donner une suite favorable à ce vœu.

Notre confrère, dès son arrivée à Buda-Pesth, tenta ses premières démarches; les directeurs des musées archéologiques paraissaient ne pas se souvenir de l'existence des monuments du Musée de Déva. Des lettres furent échangées entre M. de Baye et M. Hampel, directeur du National Museum de Buda-Pesth, ainsi que M. G. Teglàs, conservateur du Musée de Déva; ce dernier objectait qu'il n'y avait dans les environs ni mouleurs ni photographes.

Cette négociation ne paraissait pas près d'aboutir, lorsque notre confrère s'adressa à M. Delabarre, consul général de France en Hongrie, qui voulut bien se mettre en rapport avec M. Pulszky, directeur des Musées de Hongrie. Celui-ci envoya des photographies; mais elles représentaient des sculptures très mutilées paraissant se rapporter au culte de Mithra. M. le baron de Baye ne se découragea pas; sur sa demande et à ses frais, un mouleur fut envoyé de Buda-Pesth. Grâce à la note de M. Flouest et à un calque du dessin donné par M. Studniczka, il reçut enfin, en août 1892, deux moulages, dont un du monument inédit.

M. Flouest avait été enlevé à la Société des Antiquaires lorsque ces moulages, qu'il avait vivement désiré étudier, arrivèrent à Paris.

M. le baron de Baye a bien voulu me charger de remplacer notre regretté confrère pour communiquer ces bas-reliefs dont il offre à la Société d'excellentes reproductions. Ils ont été trouvés à Varhely, l'ancienne Sarmizegetusa.

Le centre du premier bas-relief est occupé par deux grandes figures, placées de face. L'une, imberbe, vêtue d'une longue tunique tombant jusqu'aux pieds, représente évidemment une femme. Elle tient devant elle, avec les deux mains, un récipient

en forme de vase à base étroite. A la gauche de la femme est un homme portant la barbe et la moustache, vêtu d'un bリアud ou blouse qui tombe, un peu plus haut que le genou, sur une tunique qui descend jusqu'aux pieds. Dans la main gauche, ce personnage porte un marteau ou maillet et dans la main droite un objet incertain en forme d'équerre.



Bas-relief trouvé à Varhely.

A gauche de cette figure, on voit très nettement un chien à trois têtes, accroupi sur le sol et tourné vers le groupe.

A droite de la femme, un enfant, vêtu d'une blouse qui s'arrête à hauteur des cuisses, étend horizontalement vers la femme la main gauche qui paraît tenir un objet incertain; la main droite levée porte un objet ressemblant à un rameau.

La hauteur du bas-relief est de 0<sup>m</sup>,43; la longueur, de 0<sup>m</sup>,51. L'angle supérieur du côté de l'enfant est cassé. Le travail est très grossier.

Un autre bas-relief, de travail meilleur, entré au Musée de Déva quelque temps après le premier, et que M. Studniczka n'avait fait qu'entrevoir, nous offre une composition analogue à celle du relief précédent.

Ce second monument a 0<sup>m</sup>,30 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,29 de longueur.

Il représente une femme debout, vêtue d'une longue tunique et d'un manteau qui passe au-dessous des bras et entoure le corps jusqu'aux genoux; la tête est couverte d'un voile retombant à droite et à gauche. De la main gauche, la figure tient un vase en forme de coupe appuyé contre le corps, et de la main droite levée un instrument muni d'un manche et de forme angulaire. A la gauche de la femme, un homme portant la barbe et la moustache, vêtu d'une longue tunique et d'un bリアud serré par une ceinture assez semblable à une corde, et d'un manteau agrafé sur l'épaule droite. Le bras droit, qui paraît nu, tient un grand torques en forme de fer à cheval aux extrémités recourbées. Du côté gauche, dont le bras a disparu presque entièrement par suite d'une cassure, le personnage tient un maillet.

Entre ces deux grandes figures, on distingue en haut un buste barbu, à mi-corps, qui est malheureusement traversé par des cassures de la pierre. Au-dessous, un chien à trois têtes, portant un collier, est accroupi sur le sol. A droite de la figure féminine, un petit enfant, vu de face, vêtu d'une longue robe, supporte des deux mains une sorte de corbeille posée sur sa tête.

Au-dessous des personnages on voit une inscription dont les premières lettres sont liées<sup>1</sup> et difficiles à interpréter; M. A. Héron de Villefosse a lu PAPIRIA ZOE. La suite se lit facilement : EX VOTO POSVIT.

M. Studniczka, en décrivant le premier bas-relief, était tenté de le considérer comme un monument relatif à une famille de tailleurs de pierre.

1. L'usage des lettres liées est fréquent dans les inscriptions provenant de l'ancienne Sarmizegetusa. *C. I. L.*, t. III, nos 1530, 1539, 1541.

Toutefois, l'existence d'un autre bas-relief analogue lui donna à penser qu'il y avait là une représentation de divinités infernales.

En effet, il est évident que les sculptures du Musée de Déva nous fournissent des figurations nouvelles des divinités auxquelles on a donné les noms de Dispater et Aerecura. Ces deux



Autre bas-relief trouvé à Varhely.

divinités, de sexe différent, sont très souvent associées dans les inscriptions et sur les monuments.

Ainsi, sur l'emplacement de l'antique Carnuntum (auj. Petronell), on a trouvé une inscription débutant par les lettres D·P·ET (liés) Æ·C· qu'il faut certainement lire *Diti Patri et Aerecurae*<sup>1</sup>. Je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur cette déesse, à laquelle on a consacré divers articles<sup>2</sup>.

1. *C. I. L.*, t. III, n° 4395. Cf. *C. I. L.*, t. V, 725 et 8970<sup>a</sup>.

2. Roscher, *Ausführliches Lexicon der Mythologie*, t. I, p. 86.

Sur les monuments, elle est fréquemment représentée avec Dispater, et toujours à la droite de celui-ci. L'autel d'Ober-Seebach montre la déesse appuyant sa main droite sur une corne d'abondance<sup>1</sup>. Sur le bas-relief de Marseille, elle tient la corne de la main gauche<sup>2</sup>. C'est dans cette même position qu'un bas-relief de la collection Bulliot, à Autun, la représente assise à la droite de Dispater<sup>3</sup>.

Sur les monuments du Musée de Déva, la déesse porte le vase, *Polla*, que l'on trouve ordinairement dans la main droite du dieu au maillet<sup>4</sup>. Ce déplacement d'attribut montre bien quels liens étroits unissent ces deux divinités. La présence d'un troisième personnage, plus petit, et assez différent sur les deux monuments, n'est pas facile à expliquer. Il y a lieu de se demander, toutefois, si cet enfant ne compléterait pas une triade. Le torques tenu par Dispater paraît, pour la première fois, comme attribut de ce dieu. Les autres attributs portés par les personnages ne semblent pas pouvoir être déterminés d'une façon certaine; le travail grossier des bas-reliefs est une des causes qui font hésiter sur l'explication de certains détails.

Quant au chien, sa présence est constatée sur les autels d'Ober-Seebach, de Nîmes, de Montceau, sur la statue d'Escles<sup>5</sup>, sur le bas-relief de Toul<sup>7</sup>, sur les autels de Stuttgart<sup>6</sup>. Sur plusieurs monuments, il a trois têtes; c'est indubitablement le chien infernal, Cerbère.

1. A. de Barthélemy, *Un mot sur l'une des figures du menhir de Kernuz*, dans la *Revue archéologique*, 1879, t. XXXVII, p. 377, pl. XII.

2. Ed. Flouest, *Les bas-reliefs antiques de la place Lenche, à Marseille*, dans le tome LI des *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, 1890, p. 40.

3. Trouvé dans la commune de Jouey (Côte-d'Or). Voir J.-G. Bulliot et Félix Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin... dans le pays éduen*, 1892, p. 246, fig. 152. Cf. p. 88, fig. 42.

4. Ed. Flouest cite les stèles de Nolay (Côte-d'Or) et du col de Ceysnat (Puy-de-Dôme), qui présentent la même particularité.

5. Ed. Flouest, *Deux stèles de laraire*. Paris, 1885, pl. IX, X et XI.

6. J.-Adrien Blanchet, *Lettre à M. Alexandre Bertrand*, dans la *Revue archéologique*, 1888, t. II, p. 114, pl. XXI. (Voy. plus haut, p. 19.)

7. Article de H. Gaidoz, dans la *Revue archéologique*, 1890, t. I, p. 168 et 170.

Il semble donc évident qu'il faut reconnaître, dans le Dispater figuré sur les monuments, une divinité infernale. Pour ma part, je ne puis adopter la théorie formulée de la façon suivante :

« Le dieu gaulois, armé du maillet ou marteau, était, croyons-nous, le dieu du tonnerre et du feu céleste<sup>1</sup>. »

C'est avec raison que l'on a identifié le dieu au maillet avec Dispater, c'est-à-dire avec Pluton<sup>2</sup>. On sait que le Caron étrusque portait un maillet, et Tertullien nous dit :

*Vidimus et Jovis fratrem gladiatorum cadavera cum malleo deducentem*<sup>3</sup>.

Je rappellerai la célèbre peinture des catacombes de Rome qui représente une femme amenée par Alceste et Mercure devant des juges qui sont *Dispater* et *Aera cura*<sup>4</sup>.

Les personnages figurés sur les bas-reliefs de Déva sont certainement des divinités infernales, dont on n'avait pas encore trouvé de représentations aussi éloignées du côté de l'Orient. Ce sont des formes données par les populations celtiques à des divinités romaines<sup>5</sup>.

1. H. Gaidoz, dans la *Revue archéologique*, 1890, t. I, p. 172; cf. p. 176 : « Car ce dieu est Taranis (peut-être mieux Taranus), et Taranis est Thor, c'est-à-dire Donar. » M. Gaidoz rapproche le dieu au maillet de Vulcain.

2. Saint Augustin, *Cité de Dieu*, VII, 16 et 23, assimile Dispater à Orcus, frère de Jupiter.

3. *Apolog.*, 15.

4. Perret, *Catacombes de Rome*, I, pl. 72 et 73; *C. I. L.*, t. VI, 142; Saglio, *Dict. antiq.*, fig. 2468 (art. de C. Jullian).

Depuis que mon article a paru dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, M. H. Gaidoz a publié un article sur *Dis Pater et Aere-Cura* dans la *Revue archéol.*, 1892, II, pp. 198-214.

5. Ed. Flouest a écrit : « On ne s'est pas mépris en attribuant au dieu au maillet une place à part dans l'ancienne Gaule, en niant pour lui toute parenté directe avec les dieux de Rome. » (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1891, pp. 93 à 96.) Je ne partage pas entièrement cette opinion.

## STATUETTES EN BRONZE

DE

# PRISONNIERS BARBARES<sup>1</sup>

---

(PLANCHE V)

Le département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale possède deux figurines en bronze qui présentent un grand intérêt.

La première a été citée brièvement et il est utile d'en donner une bonne description (au bas de la planche V).

Elle représente un Barbare, assis sur un rocher, les mains liées derrière le dos. Il porte la barbe et les moustaches ; il est vêtu de braies et d'un manteau, qui est attaché par une fibule sur l'épaule droite et retombe en arrière. Un long bouclier hexagonal est appuyé contre le dos du personnage dont l'épaule gauche supporte un grand pied humain, brisé au-dessus de la cheville. Le bas de la jambe est entouré d'une courroie nouée en arrière d'où pendent deux festons d'étoffe dont l'un est incrusté d'argent. La hauteur totale est de 65 millimètres.

D'après une note de Longpérier, ce bronze aurait été trouvé à Bavay<sup>2</sup>.

Ce monument a été rapproché avec raison de celui qui, trouvé à Reims, avait passé entre les mains de Grivaud de la Vincelle, avant d'entrer dans les collections Denon (*Cat.*, n° 485) et Pour-

1. Extrait de la *Revue archéologique*, 1893, I, pp. 292-295.

2. Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 378, note 2; cf. S. Reinach, *Revue archéol.*, 1889, I, p. 195.

talès-Gorgier. Grivaud ne s'était pas rendu compte de la destination que pouvait avoir la plaque de bronze posée sur l'épaule gauche du personnage ; il la décrit comme une sorte de joug ou carcan et déclare que le bronze représente un soldat gaulois qui subit une punition militaire <sup>1</sup>.

Cette explication fut admise, car les catalogues de la collection Pourtalès donnent la description suivante :

« Un prisonnier gaulois ou germain, nu et à demi agenouillé. Ses bras sont attachés en arrière sous son bouclier, et son cou est contenu dans un carcan <sup>2</sup>. »

Longpérier, en examinant le bronze du Cabinet des médailles, a été naturellement amené à conclure que ces figures de prisonniers servaient de supports à des images de la Victoire ou d'empereurs <sup>3</sup>.

La seconde statuette, conservée au Cabinet des médailles, n'est pas connue.

Elle représente un prisonnier barbare, portant la moustache, une chevelure et une barbe abondantes ; le sommet de la tête est couvert d'une coiffure en forme de pyramide quadrangulaire tronquée ; le genou droit est posé en terre, les bras sont ramenés derrière le dos. Le captif est vêtu de braies. Sur son épaule gauche est placée une large base en forme de pied (hauteur, 0<sup>m</sup>,08) <sup>4</sup>.

Ce bronze, qui provient de la collection du vicomte H. de Janzé, n'est pas le même que celui de Reims, décrit par Grivaud, car il est caractérisé par l'absence du bouclier placé derrière le captif.

Le style de cette seconde statuette est beaucoup moins bon que celui de la première. Il est probable cependant qu'elle appartient à la même époque, ou au moins au même siècle.

1. *Recueil de Monuments antiques, la plupart inédits, et découverts dans l'ancienne Gaule*, 1817, p. 47, pl. V, n.

2. J.-J. Dubois, *Description des antiques de la collection Pourtalès*, 1841, p. 108, n° 561 ; — *Catalogue de la vente*, 1865, p. 115, n° 580. — *Voy. Revue archéol.*, 3<sup>e</sup> série, t. XIII, p. 195.

3. *Œuvres*, t. II, p. 378, note 2.

4. Le pied gauche de cette figurine est de restauration moderne.

C'est seulement au iv<sup>e</sup> siècle de notre ère que les monnaies offrent des représentations analogues à celle des figurines que je viens de décrire. Ainsi un médaillon de Constant<sup>1</sup> montre au revers, avec la légende **GLORIA ROMANORVM**, une figure de femme ailée et casquée, debout à gauche, tenant de la main droite deux palmes et de la main gauche un vexillum ; le pied gauche pose à terre, tandis que le pied droit, levé, s'appuie sur l'épaule droite d'un captif assis à terre, les mains liées derrière le dos et qui est coiffé d'une espèce de bonnet phrygien<sup>2</sup>. Un type



presque semblable se voit sur un médaillon de Magnence<sup>3</sup>. Sur un médaillon de Julien II César, le revers, avec la légende **VIRTVS AVG**, montre le prince, vêtu du *paludamentum* et de la cuirasse, tenant un rameau et un vexillum, debout à gauche et plaçant son pied droit sur le dos d'un captif assis à terre et regardant en arrière<sup>4</sup>.

Les deux figurines du Cabinet de France sont malheureusement incomplètes et il est impossible de dire si elles étaient associées à des figures de la Victoire ou d'un empereur.

Quant à la nationalité des captifs, elle peut être reconnue par induction. En effet, au iv<sup>e</sup> siècle, il ne peut être question de cap-

1. Médaillon en bronze du Cabinet de France; Froehner, *Les Médaillons de l'empire romain*, 1878, p. 302.

2. Ce bonnet, à bout recourbé, n'indique pas nécessairement que les captifs sont orientaux; cf. mes *Études de numismatique*, t. I, 1892, p. 40, note 4.

3. Froehner, *op. laud.*, p. 316; H.-A. Grueber, *Roman Medallions in the British Museum*, 1874, pl. LXIII, 3, p. 93.

4. H.-A. Grueber, *op. laud.*, pl. LXIV, 3, p. 96.

tifs gaulois, mais seulement de Germains. Du reste, la forme hexagonale du bouclier que présente une des statuettes est exactement la même que sur les monnaies de Néron Drusus qui portent la légende **DE GERMANIS**, accompagnée d'une enseigne militaire au milieu de deux boucliers, de quatre hastes et de deux trompettes <sup>1</sup>.

Je crois donc qu'il ne peut y avoir de doutes sérieux sur la signification des deux statuettes dont je viens de parler : ce sont des monuments destinés à rappeler des victoires remportées au iv<sup>e</sup> siècle de notre ère par les Romains sur des peuples germains.

---

1. Cohen, *Mon. imp.*, 2<sup>e</sup> édit., n<sup>os</sup> 5 et 6; *Catalogue de vente de la collection du vicomte E. de Quelen*, 1888, n<sup>o</sup> 740, pl. II.

## CONTRIBUTIONS

A

### L'ÉPIGRAPHIE GALLO-ROMAINE DE SAINTES<sup>1</sup>

---

M. E. Espérandieu vient de publier sur les inscriptions du Poitou et de la Saintonge un recueil qui résume les travaux antérieurs<sup>2</sup>. Il y aura peu à ajouter à ce travail et peu à en retrancher pour en faire un des chapitres du volume du *Corpus* en préparation.

Nous avons trouvé cependant dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale des indications inédites sur des inscriptions de Saintes qui paraissent perdues et que M. Espérandieu a signalées d'après des auteurs antérieurs. Nous allons transcrire les inscriptions dans l'ordre qu'elles occupent sur les manuscrits<sup>3</sup>.

Le premier de ces recueils est le ms. fr. 10440 et porte le titre suivant :

« Antiquités et inscriptions recueillies en diverses provinces, par Gabriel Brotier, Souciet et autres<sup>4</sup>. » Au fol. 18, on trouve les inscriptions suivantes :

« Santon. En la muraille de la ville au dedans pres le chateau en un recoin.

(1)

M · ROMAE · ET · AVG  
PROVINC · GALLI  
DE · PVBLICO

1. Extrait de la *Revue archéologique*, 1890, t. II, p. 16 à 25. Cet article fut écrit en décembre 1889, c'est-à-dire avant l'apparition du 4<sup>e</sup> trimestre du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1889 (distribué en juin 1890).

2. *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, Paris-Melle, 1889, in-8, avec 56 planches in-8.

3. Les numéros placés entre parenthèses à côté de chaque copie serviront à désigner les inscriptions quand nous en parlerons dans notre texte.

4. Ce manuscrit n'est pas cité dans le tome XII du *C. I. L.*

« Pres de la

(2)

D

M  
 ET MEMORI§  
 M·ARICIAE

« En la muraille par dehors, environ le mesme endroit, pres de deux effigies.

(3)

D · M · ET  
 M E M O R  
 C N E I · P O M  
 P E I · R E M I

(4)

ARTEMIA  
 M A T E R  
 P

Le second recueil fait partie de la collection Peirese ; c'est le ms. lat. 8958. Au fol. 270, on trouve les inscriptions suivantes :

« Au corps de garde du donjeon

(5)

E§  
 SOLLE  
 MNIS · V!  
 PODVALIS  
 DEFVNC  
 ANN · XXXI

« Au bastion de St-Vivien du costé du levant.

(6)

DVMNOMOTVS  
 LOS::TVCARI  
 F

(7)

ET MEMOR  
 VRBICAE  
 PVBLQVIE  
 TV SANC ·  
 S · P ·

« A la muraille de Rigault parmy des masures & fragmens de grandes colonnes & frises corinthiennes de quelque grand temple.

(8)

M ROMAE ET AVG  
PROVINCIAE GALLI  
DE PVBLICO

« A l'antiposte du Dongeon.

(9)

MAGNÆ LIAE  
· V · D · E · L · V · E · I · A  
C I · F · L · V · C · A · N · V · S  
L · V · C · A · N I · F · M · A · R · T

L'inscription que nous donnons sous le n° 1 avait été publiée d'abord par Samuel Veyrel<sup>1</sup>, sous la forme suivante :

ROMAE ET AVGV  
TO PROVINTIA  
GALIAE DE PVBLI  
CO

La Sauvagère<sup>2</sup>, Bourignon<sup>3</sup>, Chaudruc de Crazannes<sup>4</sup> éditent aussi l'inscription probablement toujours d'après Veyrel,

1. *Indice du cabinet de Samuel Veyrel, apoticaire à Xaintes*, Bordeaux, 1635, p. 10.

2. *Recherches sur les ruines romaines de Saintes et des environs*, Saintes, 1760, in-8; et dans *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, Paris, 1770, p. 43 et 125.

3. *Recherches sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge*, Saintes, an IX, in-4, p. 57.

4. *Notice sur les antiquités de la ville de Saintes*, Paris, 1817, in-8, p. 10-11.

et avec le mot **PROVINCIA** orthographié aussi **PROVINTIA** par La Sauvagère et **PROINCIA** par Bourignon. Chaudruc de Crazannes restituait l'inscription de la manière suivante :

ROMAE · ET · AVGVSTO · PROVINCIA · GALLIAE  
*Aquilanicae* · DE · PVBLICO

M. Audiat<sup>1</sup> présenta des objections contre les mots **PROVINCIA GALLIAE** et Auguste Bernard<sup>2</sup> proposa la restitution suivante que M. Espérandieu<sup>3</sup> est disposé à considérer comme la meilleure :

*Sacerdoti* · ROMAE · ET · AVGVSTI  
*Tres* · PROVINCIAE · GALLIAE  
 DE · PVBLICO

La restitution hypothétique de la deuxième ligne a pour elle le texte du marbre de Thorigny dont l'inscription nous apprend qu'un monument fut élevé en l'honneur de T. Sennius Sollemnis par *tres provinciae Galliae*<sup>4</sup>.

Pour établir cette lecture, il est nécessaire de supposer que les premiers éditeurs de l'inscription ont oublié un **E** après **PROVINCIA**. Effectivement, le ms. de Peirese porte **PROVINCIAE** (v. copie n° 8). Mais le ms. fr. 10440 porte seulement **PROVINC** (n° 1). Le mot, qu'il soit écrit en abrégé ou en entier, paraît toujours désigner un pluriel.

Nous lisons ensuite **GALLI**, sur les deux manuscrits, et l'état incomplet de ce mot indique dans l'inscription une lacune déjà révélée par la fin de la ligne précédente où le nom d'Auguste était probablement écrit en toutes lettres comme celui de Rome. De l'autre côté, l'inscription était également brisée, car le ms. fr. 10440 montre avant **ROMAE** une lettre cassée que le ms. de Peirese donne comme un **M** entier. D'après les textes qui nous

1. *Épigraphie santonne et aunisienne*, Saintes, 1870, in-8, p. 28.

2. *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, Lyon, 1863, in-4, p. 76.

3. *Op. laud.*, p. 154, n° 52.

4. Général Creuly (et A. Héron de Villefosse), *Mém. Soc. Antiquaires de France*, t. XXXVII, 1876, p. 35.

sont fournis par les deux manuscrits, il semble que l'inscription se présentait sous la forme suivante :

. . . . .  
 [Sacerdote · ou ad ara]m · Romae · et · Augusti  
 [Tres ·] provinciae · Galliae  
 de publico

La Sauvagère a donné deux transcriptions différentes de l'inscription et dans sa seconde copie, il supposait une lacune de deux lignes entre la première et la deuxième ligne<sup>1</sup>. M. Espérandieu, admettant ce texte comme possible, l'a pris pour base de la restitution suivante :

. . . . . Sacerdoti  
 ROMAE ET AVGVSTI  
 Ad confluentem  
 tres PROVINCIAE  
 GALLIAE DE PVBLICO

L'expression *ad confluentem* ne nous semble pas pouvoir être séparée du mot *ara*. Du reste, nous croyons que le véritable texte de l'inscription est celui que nous avons donné plus haut d'après les manuscrits.

L'inscription qui vient en second lieu dans le ms. fr. 40440 (n° 2) est donné dubitativement par M. Espérandieu comme inscription perdue de Saintes<sup>2</sup>. Bourignon déclare que des inscriptions de Saintes lui ont été communiquées par l'abbé Brottier<sup>3</sup> et les transcrit de la façon suivante :

D · M ET · MEMOR M · ARICIAE
------------------------------------

ARTEMIA M A T E R P
---------------------------

1. On ne sait sur quelles données il se basait pour faire cette supposition.  
 2. *Op. laud.*, p. 302, n° 126 : cf. Bourignon, p. 47; Audiat, p. 8.  
 3. C'est le personnage dont le nom figure sur le titre du ms. fr. 40440.

Ces deux fragments, cités aussi séparément par M. Audiat, ont été considérés par M. Espérandieu comme faisant partie d'une même inscription. On voit d'après le ms. fr. 40440, dont nous avons conservé la disposition (nos 2 et 4), qu'il n'en est pas ainsi. L'indication des lettres cassées à la fin de la deuxième ligne, semble indiquer que le mot *memoriae* était écrit en toutes lettres. Enfin la provenance de l'inscription est rendue certaine. Notre copie donne encore entre M et ARICIAE le point qui a été considéré comme fautif ou accidentel, car les femmes ne portent presque jamais de prénom sous l'Empire<sup>1</sup>.

Le même ms. nous fournit ensuite l'épithaphe de Cn. Pompeius Remus (n° 3) que Bourignon signale « sur le mur extérieur du jardin de l'hôpital général »<sup>2</sup>.

Il n'y a pas de doute sur le texte qui doit être lu :

*D(is)*<sup>3</sup> *m(anibus) et memor(iae) Cnei Pompei(i) Remi.*

Immédiatement au-dessous et séparée par un trait (n° 4), on trouve l'inscription.

ARTEMIA  
MATER  
P

Si ces trois lignes doivent être jointes à une autre inscription, comme c'est possible, il nous paraît donc que c'est plutôt à l'épithaphe de Cn. Pompeius Remus. Cependant il faut remarquer que le ms. signale les inscriptions nos 3 et 4, à côté de deux effigies. Par suite, il est possible que chaque figure fût accompagnée d'une inscription. Le nom *Artemia* est grec, Ἄρτεμις<sup>4</sup>.

1. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 1889, p. 47. — On connaît le gentilice Marcius par Tacite, *Hist.*, II, 61.

2. Bourignon, p. 43; Muratori, *Novus Thesaurus veterum Inscriptionum*, 1739-42, p. MDCCXXVIII, cl. 23; Audiat, p. 35; Espérandieu, p. 303, n° 127.

3. Nous adoptons la forme dite contracte, parce qu'elle est donnée dans beaucoup d'inscriptions où la formule est écrite en toutes lettres.

4. On le trouve dans d'autres inscriptions. E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, 469; Gruter, 819, 7.

L'inscription n° 3 avait été signalée par Veyrel<sup>1</sup> sous la forme suivante :

D                    M  
S O L E M N I S V I  
P O D V A L I S D E F V N  
C T I S

ANNO XXX ou XXXI

La copie du ms. de Peirese est meilleure en ce sens que l'orthographe du nom *Sollemnis* est conforme aux exemples que l'on en connaissait déjà<sup>2</sup>.

*Vipodualis* serait un nom gaulois nouveau<sup>3</sup>.

La terminaison de *Defunctis*, donnée par Veyrel et conservée par les autres auteurs, n'existe pas dans le ms. qui donne ainsi un meilleur texte. Mais d'autre part, le ms. omet les sigles D · M qui sont remplacés à la première ligne par un E et une lettre indistincte. L'âge du défunt, Sollemnis, fils de Vipodualis, paraît être de trente et un ans, mais le marbre est cassé à un endroit où il y avait peut-être un autre chiffre.

Le texte suivant (n° 6) est probablement l'épithaphe d'un individu dont le nom peut être rapproché, au moins en partie, de noms lus sur des monnaies des anciens Bretons : *Dumnoveros*, *Dumnocoveros*<sup>4</sup>.

Cette inscription a été publiée tout récemment par M. Espérandieu, d'après des indications de M. R. Mowat, en même temps que le fragment suivant :

M A G N  
R O M A N Æ . . .

1. *Op. laud.*, p. 11 et 12; La Sauvagère, p. 125; Bourignon, p. 64; Audiat, p. 31; Espérandieu, p. 317, n° 140.

2. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, 1887, p. 161 et 230; *Mém. Antiq. de France*, 1876, p. 35.

3. Si la troisième lettre était un R, on aurait *Virodualis* comparable à *Viro-mand*, *Viromarus*, *Virono*, *Viro-tuti* (Creuly, *Revue celtique*, III, 1876-78, p. 311). Cf. les monnaies gauloises avec les légendes *Virodu*, *Viro*, *Viro-t*, *Verotal* (*Revue numismatique*, 1860, pl. VI; 1869, p. 4). Longpérier, *Revue num.*, 1856, p. 73.

4. John Evans, *The coins of the ancient Britons*, Londres, 1864, in-8, p. 408-410, pl. XVII, nos 1 et 2.

« En Saintonge » (Peyresc, Bibl. nat., ms. latin 8957, fol 175, avec la mention : *ex schedis D. Pavilionis*)<sup>1</sup>.

Le texte n° 7 est joint à une autre inscription par Veyrel, La Sauvagère et Bourignon, qui la donnent sous la forme suivante<sup>2</sup> :

ET  
MEMORIAE VRBICE  
PVBLIQVIE · SANT ·  
S. P.

Le ms. de Peiresec donne une lecture assez différente, mais quoique le mot *quietu* semble se dégager, l'inscription n'en devient pas beaucoup plus claire. Peut-être faut-il y voir un personnage dont le nom aurait été suivi d'un surnom (indiqué par QVI · ET)?

Le texte n° 9 avait été publié par Veyrel<sup>3</sup> ainsi qu'il suit :

D                    M  
MAGN            LIAE  
VODELVTEIACI  
F · LVCANVS  
LVCANI · F · MARITO  
MATRI

La Sauvagère et Bourignon introduisirent quelques variantes, mais conservèrent les deux dernières lignes, qui présentent une difficulté d'interprétation. Les auteurs qui ont étudié cette inscription ont lu **MERITO** et ont fait de ce mot un adverbe. En regardant le texte donné par le ms. de Peiresec, on ne trouve plus la difficulté, mais on voit que plusieurs lettres du dernier mot sont liées. Aussi, nous croyons que Veyrel, embarrassé, écrivit :

MARIT<sub>o</sub> (ou seconde version)  
MATRI

1. *Revue poitevine*, n° 72, 15 décembre 1889, p. 452.

2. Veyrel, p. 12; La Sauvagère, p. 128; Bourignon, p. 63; Audiat, p. 66; Espérandieu, p. 312, n° 135.

3. Veyrel, p. 41; La Sauvagère, p. 127; Bourignon, p. 52; Audiat, p. 64; Espérandieu, p. 313, n° 136.

Les deux mots renferment en effet les mêmes lettres. Mais dans son livre, on a imprimé :

MARITO  
M A T R I

et les auteurs postérieurs ont transcrit : MARITO MATRI.

Nous devons faire remarquer que la copie du ms. de Peirese se présente comme un fac-similé exécuté avec soin<sup>1</sup> ; car l'encadrement limite nettement le texte de l'inscription et il est impossible de trouver la ligne supplémentaire qui, selon les auteurs précités, renfermerait le mot MATRI.

Interprétée ainsi, l'inscription ne présente plus d'incertitude. Voici la transcription qu'on en peut donner :

*D(is) M(anibus) Magniliae, Vodeluteiaci filiae, Lucanus Lucani filius, matris.*

Dans la copie du ms., on voit que dans *Vodeluteiaci*, O et D sont liés. C'est un détail que l'on ne trouve pas dans Veyrel ni dans ceux qui lui ont succédé.

Quoique M. Espérandieu considère le nom *Vodeluteiacus* comme n'étant pas nouveau<sup>2</sup>, nous ne l'avons pas trouvé dans les listes des noms gaulois.

Le ms. fr. 10440 fournit deux copies des inscriptions de l'arc de triomphe de Saintes (fol. 42 du ms.).

La première nous paraît mériter d'être reproduite, à cause de son ancienneté<sup>3</sup> :

DIVO AVGVSTO CAESARI NEPOTI DI  
VI IVLII PONTIFICI AVGVRI  
C · IVLIYS · C IVLI OTVAÑENNI F RVFYS  
C · IVLI CEDOMONIS (ou GEDOMONIS) NEPOS  
EPOTSORVIDI PRON ·  
SACERDOS ROMAE ET AVGVSTO AD  
ARAM QVAE EST AD CONFLENTEM  
PRAEFECTVS FABRYM · D ·

1. Il est vrai que les sigles D · M ont été oubliés dans cette copie. Mais cela ne peut être un argument contre la fidélité du texte. Les deux lettres devaient être gravées sur la bande supérieure de l'encadrement, comme il arrive dans beaucoup d'inscriptions.

2. *Op. laud.*, p. 314.

3. Le ms. ne tient pas compte du nombre de lignes que présente le monument.

A la suite, on lit : « Cette inscription est au Pont de Saintes sur la Charente. Elle m'a été donnée en 1727 janv. par l'abbé Savalete, conseiller au Grand Conseil. » Cette mention est suivie d'indications bibliographiques (Élie Vinet, *Antiquité de Saintes*; *Histoire de Saintonge*, fol. LI, 149, 3; *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, t. III, 235; Gruter) et d'une autre copie prise dans une publication<sup>1</sup>.

On comprendra que nous ne répétons pas ici ce qui a été dit sur l'inscription de l'arc de Saintes<sup>2</sup>. Nous ferons remarquer seulement que la leçon donnée par le ms. fr. 10440 devra être consultée pour les formes de noms propres. Ainsi, M. Espérandieu, dans la restitution qu'il propose<sup>3</sup>, lit *Eposterovidi* tandis que beaucoup de copies (celle de notre ms. en particulier) donnent la leçon *Epotsovovidi*. Les trois lettres qui suivaient *Epo* ne sont plus visibles sur le monument; c'est pourquoi il est bon de tenir compte de toutes les copies anciennes.

Le ms. fr. 10440 fournit encore un texte du milliaire de Consac, qui est presque identique au texte donné par Bourignon et reproduit par M. Espérandieu<sup>4</sup>.

1. Cette copie est presque complètement semblable à celle donnée par Bourignon.

2. Espérandieu, *op. laud.*, p. 75-94, n° 30.

3. *Op. laud.*, p. 87. C'est le texte donné par Gruter, Orelli et Wilmanns.

4. Bourignon, p. 48; Espérandieu, p. 23, n° 7.

## CONTRIBUTIONS

A

### L'ÉPIGRAPHIE GALLO-ROMAINE DE LANGRES<sup>1</sup>

---

Il existe divers manuscrits renfermant des inscriptions de Langres qui paraissent perdues aujourd'hui. Un de ces recueils est conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (fr. 743)<sup>2</sup>.

Ce manuscrit est composé de huit feuillets portant des copies d'inscriptions et des dessins de monuments au lavis. Le haut des feuillets a été rongé par l'humidité; c'est ce qui explique certaines lacunes dans le texte explicatif dont l'auteur a accompagné ses dessins.

Le premier feuillet porte la mention suivante :

« Extr.... »

« Cer....., et statues

qui se sont trouvées es travaux des fortifications de Langres entre les portes de Longeporte et Soubsmure en l'année 1673. »

Cette note est signée d'un **G** et d'un **B** entrelacés, ce qui nous

1. Extrait du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1890, p. 66 à 77. Ce travail ne fait pas double emploi avec le mémoire de M. R. Mowat, publié dans la *Revue archéologique* (1889-90), sur les inscriptions conservées à Dijon et à Langres. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, les inscriptions dont nous allons nous occuper ne seraient plus connues que par les manuscrits.

2. Il a été signalé par Paulin Pâris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. V, 1842, p. 450-452. Cet auteur a donné des inscriptions une transcription peu exacte, sans indiquer sur quels monuments elles se trouvent. La première feuille de garde du manuscrit portant le nom de M. Carcavi, P. Pâris en a conclu que le manuscrit avait appartenu à ce savant.

fait supposer que le manuscrit a été la propriété de Gabriel Brottier.

En 1673, pendant la construction des chemins couverts entre Longe-Porte <sup>1</sup> et Sous-Murs, on recueillit un assez grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs. On fit à cette époque un recueil de ces antiquités et, dans la suite, on en prit différentes copies.

Luquet dit qu'il existait plusieurs de ces copies à Langres et que personnellement il en possédait une, faite en 1780 par le professeur de dessin Arbeltier<sup>2</sup>. Le manuscrit fr. 743 est un extrait de ces recueils d'antiquités de Langres. Mais la copie en est plus ancienne que celle du manuscrit cité par Luquet, et certaines variantes ainsi que des détails intéressants nous ont paru mériter d'être signalés.

## 4.

Ms., fol. 2. — Inscription sur une dalle assez épaisse :

FABIÆ FORTVNATÆ  
ATTIVS TVTICANVS  
A TRIBVNATV LEG · II AVG ·  
CONIVGI VN'S EXEMPLI

Sous cette dernière ligne un trait sinueux indique probablement que la pierre était cassée. L'auteur du manuscrit cite ensuite le passage de César dans lequel on trouve un Tuticanus de nationalité gauloise<sup>3</sup>.

Cette inscription a déjà été publiée un peu différemment par Luquet<sup>4</sup>, qui interprétait LEGIIAVG par *legionis Augustalis*.

1. Longe-porte est le nom donné aux restes d'un arc de triomphe élevé probablement en l'honneur de Constance-Chlore (*Mémoires de la Société archéologique de Langres*, t. I, p. 135).

2. J.-F.-O. Luquet, *Antiquités de Langres*, Langres, 1838, in-8, p. 15 et 90.

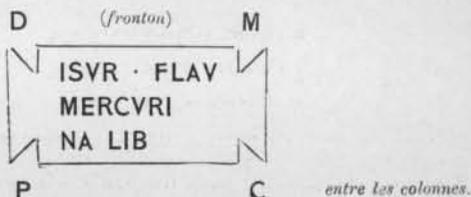
3. César, *De bello civ.*, lib. III, c. LXXI (coll. Lemaire) : « Duobus his unius diei praeliis Caesar desideravit milites DCCCCLX, et notos equites romanos, Felginatem Tuticanum Gallum, senatoris filium. »

4. *Op. laud.*, p. 52, d'après son *Recueil d'antiquités*, p. 61. Cf. Th. Tabourot, *Histoire des saintes reliques et ancienneté de Langres*, p. 634 (manuscrit cité par Luquet).

Cet Attius Tuticanus, qui élève un monument funéraire à son épouse exemplaire, était un ancien tribun de la *legio II Augusta*, légion qui, après avoir été en Germanie Supérieure sous Tibère, se trouvait en Bretagne vers 69<sup>1</sup>.

## 2.

Ms., fol. 3. — Petit monument composé d'un encadrement terminé en queue d'aronde, surmonté d'un fronton triangulaire portant au centre une petite rosace et accosté à droite et à gauche d'une autre rosace. L'encadrement repose sur deux colonnettes, entre lesquelles on voit un autel, formé d'un tronc cylindrique surmonté d'une vasque, au milieu de laquelle se dresse un objet ressemblant à une pomme de pin ou à une flamme. Le tout repose sur un soubassement destiné à être enfoncé dans le sol. Le monument porte l'inscription suivante :



Il est bien difficile de tenter la lecture d'un texte lorsqu'on soupçonne la fidélité de la copie<sup>2</sup>. Aussi nous nous bornerons à signaler une variante de l'inscription.

On lit **FLAVA**, à la première ligne, dans un manuscrit appartenant à M. le Dr Bourrée, à Châtillon-sur-Seine, et portant le titre

1. P.-Ch. Robert, *Les armées romaines et leur emplacement*. Séance publique annuelle du 29 décembre 1871 (Académie des inscriptions et belles-lettres); extrait du *Journal des sciences militaires*, 1872, p. 4 et 5. — Cette légion était cantonnée chez les Lingons, vers le dernier tiers du 1<sup>er</sup> siècle (Mowat, *Revue archéol.*, 1890, II, p. 60).

2. Luquet donne cette inscription sous une forme très incomplète et dit que le monument n'a pas été conservé (*op. laud.*, p. 15). Il y voit un autel avec une flamme, symbole de l'immortalité de l'âme. M. R. Mowat a lu : *Diis Manibus Isurio Flavo, Mercurina, liberta, ponendum curavit* (*Revue archéol.*, 1890, II, p. 61).

suisant : *Antiquités de Langres, la plupart trouvées en travaillant aux fortifications hors des portes de la ville qui regardent le levant et le couchant, en 1672 et 1673*<sup>1</sup> :

Les monuments du genre de celui que nous venons de décrire paraissent avoir été très en faveur à Langres, car Luquet en cite plusieurs d'après son *Recueil d'antiquités*. Voici la description qu'il donne de l'une de ces œdicules<sup>2</sup>.

« Cénotaphe décoré d'un encadrement qui renferme l'inscription et que surmonte un fronton accompagné de divers ornements en relief. Cet encadrement est supporté par deux demi-colonnes, entre lesquelles s'élève un autel avec une coupe d'où sort une flamme. »

Des stèles funéraires conservées au Musée de Langres<sup>3</sup> portent également l'autel entre les deux colonnes, mais l'objet figuré sur cet autel affecte, sur deux d'entre elles, une forme angulaire et très indistincte.

M. R. Mowat nous a signalé trois autres petits monuments, appartenant également à la région de Langres, et sur lesquels le petit autel apparaît comme principal emblème.

1. M. E. Flouest nous a obligeamment communiqué des calques faits sur ce manuscrit.

2. Luquet, *op. laud.*, p. 54 (d'après son *Recueil*, p. 76). Il signale deux autres monuments composés de la même manière avec des inscriptions dans l'encadrement ; *op. laud.*, p. 95 et 97 (d'après son *Recueil*, p. 55 et 59). — Ces monuments sont également figurés dans le manuscrit de M. le docteur Bourrée.

3. Deux dessins m'ont été communiqués par M. E. Flouest. L'une des stèles porte l'inscription :

D M  
DIONY  
SIVSϐ

Dimensions : hauteur, 1<sup>m</sup>,80 ; largeur, 0<sup>m</sup>,80 ; épaisseur, 0<sup>m</sup>,16.

L'autre stèle porte :

D M  
MAGNIVV  
MARISCI×  
M P C

Dimensions : hauteur, 1<sup>m</sup>,24 ; largeur, 0<sup>m</sup>,59 ; épaisseur, 0<sup>m</sup>,24.

Il nous paraît probable que ces monuments funéraires étaient confectionnés à l'avance et que l'acquéreur faisait graver ensuite l'inscription dans l'encadrement. On sait que, sur les tombeaux de l'époque romaine, on réservait la place pour sculpter le portrait du défunt, après l'acquisition du bas-relief<sup>1</sup>.

Quant à l'objet qui surmonte l'autel, nous croyons qu'on doit y voir la pomme de pin, emblème funéraire bien connu<sup>2</sup>.

Le Musée de Limoges possède un cippe en forme de pomme de pin portant une inscription funéraire<sup>3</sup>.

Le cimetière de Thauron (Creuse) renferme une colonne surmontée d'une pomme de pin<sup>4</sup>.

Enfin le Musée de Bourges possède cinq stèles funéraires qui

1. J. Martha, *L'Archéologie étrusque et romaine*, coll. Quantin, p. 228 et 234. Cf. *Revue archéol.*, 1890, II, p. 429.

2. Em. Braun, *Römische Alterthümer in Kœln* dans *Jahrb. des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinlande*, Bonn, t. XVI, 1851, p. 47-57. Cf. t. XXV, 1857, p. 174. A Aix-la-Chapelle, il existe une pomme de pin en bronze avec le nom des fleuves sacrés (même revue, t. XXVII, 1859, p. 101, pl. I, fig. 2. Cf. *Annales archéologiques* de Didron, t. XXVI, 1869, p. 329). Mais ce monument est du moyen âge (*Bulletin monumental*, 1869, p. 804-806). — Dans l'antiquité, le fruit du pin, à cause de sa forme pointue, de ses rapports avec le feu qui purifie, ou pour toute autre raison, paraît avoir été classé par les Orientaux parmi les objets détournant les sortilèges et les maladies (L. Heuzey, *Revue archéologique*, 1869, t. I, p. 4, à propos d'une sculpture trouvée à Bayeux, qui représente une figure humaine tenant de la main gauche la pomme de pin ou un attribut de forme conique. Cf. Alfred Maury, *Religions de la Grèce antique*, t. III, p. 125, note 4). La pomme de pin figurait dans la main de la statue d'Esculape, que Calamis avait faite d'or et d'ivoire pour les Sicyoniens (Pausanias, lib. II, c. x). On a signalé également des statues assyriennes tenant des pommes de pin (S. Reinach, *Catalogue du Musée d'antiquités de Constantinople*, Constantinople, 1882, nos 1 et 2. Cf. A. de Longpérier, *Musée Napoléon III*, pl. VII). Toutefois la pomme de pin assyrienne n'est pas certaine (*Revue de l'Histoire des Religions*, t. XXII, 1890, p. 211 et *Revue archéol.*, 1891, I, p. 248). La pomme de pin paraît aussi comme symbole du culte sur des autels dédiés à Saturne (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1889, p. 209 et suiv.; cf. *Revue archéol.*, 1889, II, p. 429).

3. Florian Vallentin, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, Vienne, 1882, p. 13. Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1887, p. 58, où est signalée une pomme de pin colossale. Cf. celle de la villa Borelli (C.-J. Penon, *Catalogue du Musée d'archéologie de Marseille*, 1876, n° 17). — Une inscription funéraire du Musée de Saintes est gravée au-dessous d'une pomme de pin (*Revue archéologique*, 1883, II, p. 385).

4. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 197.

portent un autel surmonté de la pomme de pin, très distinctement figurée<sup>1</sup>. La disposition de l'une de ces stèles est sensiblement analogue à celle des stèles de Langres : fronton triangulaire avec rosace au centre ; au-dessous, frise avec inscription. Le tout repose sur deux colonnettes entre lesquelles se dresse l'autel surmonté de la pomme de pin.

Nous considérons comme une pomme de pin l'objet figuré sur l'autel de Langres. Cependant M. Pierre de Goy nous a écrit récemment que d'autres monuments portent un autel surmonté d'une *flamme*, qui offre dans sa forme une certaine analogie avec la pomme de pin, mais qui s'en distingue par les stries sinueuses dont elle est sillonnée<sup>2</sup>.

Faut-il donc voir dans ces autels des *arae turicremae* et les rattacher au culte des Lares ? Ce qui ressemble à une flamme n'est peut-être aussi qu'une figure plus conventionnelle de la pomme de pin, qui du reste est en rapport intime avec le feu qui purifie<sup>3</sup>.

## 3.

Ms., fol. 3. — Dans un encadrement surmonté d'un fronton triangulaire avec rosace au centre :

D            M  
ERROTIANVS  
LIBERTVS

1. *Catalogue du Musée lapidaire de Bourges, publié par la Société des Antiquaires du Centre*, Bourges, 1873-1884, nos 122, 134 et 158. Pour les nos 192 et 197, voir *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XVI. M. Pierre de Goy a eu l'obligeance de nous envoyer la photographie de la stèle du Musée de Bourges (n° 211), qui porte l'inscription :

NORBANI  
D · M ·

Cette stèle, récemment découverte, est la plus intéressante (cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 201 et *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XVI, 1889, p. 149).

2. On a vu plus haut que Luquet considère aussi comme une *flamme* l'objet figuré sur les stèles de Langres.

3. Voyez plus haut, p. 46, note 2.

Luquet<sup>1</sup> a publié cette inscription sans les sigles du *Diis Manibus* et avec la forme **EROTIANVS** qui est préférable<sup>2</sup>.

## 4.

Ms., fol. 3. — *Dessin au lavis*. Stèle à niche renfermant une figure féminine jeune dont les cheveux sont massés en bandeaux, vêtue d'une tunique à larges manches, la main droite appuyée sur la poitrine à hauteur du sein, la main gauche tenant un objet en forme de parallélogramme allongé. Sous la niche :

D                    M  
VINDICILA  
P                    C

Luquet<sup>3</sup> publie cette inscription avec la forme **VINDICILAE**, d'après son *Recueil d'antiquités* (p. 9) où elle est citée comme trouvée en 1615. Tabourot<sup>4</sup>, qui écrit la dernière ligne *Poni Curavit Nepos*, dit qu'elle fut trouvée en 1673 entre Sous-Murs et et Longe-Porte, ce qui est confirmé par le ms. fr. 743.

Le nom **VINDICILA** vient augmenter la liste dressée par M. H. Thédénat à propos d'Apollon Vindonnus. Au point de vue géographique, c'est même le nom le plus rapproché du sanctuaire de ce dieu, à Essarois (Côte-d'Or)<sup>5</sup>.

## 5.

Ms., fol. 4. — Dans un encadrement surmonté d'un fronton triangulaire avec rosace au centre :

D                    M  
FELIX  
TAVR M  
F · CAPER  
FR · P ·

1. *Op. laud.*, p. 89.

2. De Witt, *Onomasticon*; *C. I. L.*, t. III, n° 825; Cass. Erotianus.

3. *Op. laud.*, p. 89-90.

4. *Ms. laud.*, p. 635.

5. H. Thédénat, *Apollo Vindonnus (Mémoires de la Société des Antiquaires de France. t. XLIX, 1888, p. 217)*.

Luquet<sup>1</sup>, qui omet le D M et les ligatures de lettres, interprète l'inscription de la façon suivante : *Felix Taurni filius : Caperio fratri posuit*. Mais on doit plutôt chercher le nom du dédicant à la fin et lire : *Diis manibus. Felix Taurini filius, Caper frater posuit*.

## 6.

Ms., fol. 5. — Dalle de pierre creusée pour servir de cercueil. Le logement de la tête du cadavre est indiqué dans la pierre par une entaille demi-circulaire. Le squelette était encore en place au moment de la découverte du sarcophage. L'auteur du manuscrit en a donné un dessin au lavis par lequel on voit que les avant-bras sont croisés sur le bassin. La partie supérieure de la surface de la pierre portait une inscription dont le centre a disparu lorsqu'on a utilisé la pierre comme cercueil, probablement à l'époque mérovingienne<sup>2</sup> :

Æ	M	I	L	·	I	V	C	V	N	D	A	E			
C	·	L	E	V							T	E	R	E	T
F	A	M									T	E	R		
P														C	
D															M

Sur la marge supérieure du manuscrit, en travers, il y a douze lignes rendues incomplètes par l'humidité :

« Cette ins..... explique..... Aemilia..... Caius le..... pater.....  
poni..... dii..... Et par conjec..... ce peut être..... qui fut co.....  
Tibere..... du feu..... »

Luquet<sup>3</sup> donne cette inscription d'après le manuscrit de Ta-

1. *Op. laud.*, p. 81.

2. C'est surtout à la fin de l'époque carolingienne que l'emplacement de la tête est indiqué dans les cercueils par une entaille généralement circulaire. Mais c'est presque exclusivement pendant les premiers siècles que l'on a utilisé des matériaux antiques. A Bayeux, une borne milliaire a été creusée pour servir de cercueil. On peut voir au Musée Carnavalet la borne milliaire de Saint-Marcel transformée de la même façon. Les faits analogues sont nombreux.

3. *Op. laud.*, p. 79. Ce sarcophage est figuré dans le manuscrit appartenant à M. le docteur Bourrée, mais la troisième ligne de l'inscription est omise.

bourot (p. 522 et seq.) qui indique la même provenance que le manuscrit fr. 743. L'inscription est transcrite un peu différemment :

AEMIL · IVCVNDAE	
CLEM	PATER ET
FAM	TER
P	C
D	M

Luquet restitué : *Aemiliae Jucundae : Clemens pater et Fabia mater, ponendum curaverunt. Diis manibus.*

Mais, du moment que les noms des dédicants paraissent être ceux des parents, on doit retrouver le gentilice. Il faut peut-être lire la seconde ligne : C · AEMil · // // // // PATER, etc.

## 7.

Ms., fol. 6. — Cercueil d'une construction analogue au précédent, mais qui contenait deux squelettes. L'auteur du manuscrit en a fait un dessin au lavis qui permet de constater une curieuse particularité. L'un des squelettes a les bras étendus le long du corps, tandis que l'autre, à la gauche du premier et un peu plus petit, présente les avant-bras croisés sur le bassin. Faut-il en conclure que la différence de position dépendait du sexe des morts<sup>1</sup> ?

Sur le bord supérieur du sarcophage on lit :

D	M
SACROBARII	

Sur la marge du manuscrit est inscrite la note suivante : « L'inscription de... n'est pas ent.... découverte<sup>2</sup>. »

Au verso du folio 5 du ms. est figurée une dalle portant simplement cette sorte d'autel dont nous avons déjà parlé<sup>3</sup>. Le des-

1. Il faut naturellement se demander si ce dessin a été fait d'après le monument ou seulement d'après les indications prises au moment de la découverte.

2. M. R. Mowat a lu *Sacrobar(a)e* (*Revue archéol.*, 1890, II, p. 61).

3. Voy. n° 2 du présent travail.

sin est accompagné de la mention suivante : « Cette tombe était sur le cercueil de ces deux corps. » Luquet<sup>1</sup> donne l'inscription d'une manière plus complète :

D	SVC RORARIPI	M
CV		FIE
M		NV

D'après le manuscrit appartenant à M. le Dr Bourrée, il y aurait :

D	SVS RORARIPI	M
EV		IIHI
IM		INC

## 8.

Ms., fol. 8. — Stèle avec niche renfermant une figure d'enfant debout, vêtu d'une tunique tombant jusqu'aux genoux, serrant de la main droite un petit chien contre sa poitrine et tenant de la main gauche, par la poignée, un petit coffret.

Au-dessus, dans un encadrement :

D	M
CRICIRI LIBEO·ANV	
VICTOR DOMI·PC	

Montfaucon a publié cette stèle, mais sur la gravure, qui laisse du reste beaucoup à désirer au point de vue de la figure de l'enfant, on lit l'inscription :

D	M
CIRCIRI·LABEO·ANV	
VICTOR·DOMI·P·C·	

et sous la niche :

ANTISTII·NEPOS<sup>2</sup>

1. *Op. laud.*, p. 105, d'après Tabourot, *ms. laud.*, p. 626, qui donne les derniers caractères de l'inscription avec incertitude. Le couvercle du sarcophage est mentionné par Luquet (p. 113-114) d'après Tabourot (p. 629).

2. *Antiquité expliquée*, t. III, 1<sup>re</sup> partie (t. V), 1719, p. 84, pl. XLVII, fig. 3. La stèle aurait été communiquée par M. Charlet.

Luquet <sup>1</sup> donne une lecture semblable pour les trois lignes supérieures et signale l'addition de Montfaucon.

**LABEO** est-il préférable à **LIBEO**? Ce qui peut faire pencher en sa faveur, c'est que l'on connaît une autre inscription de Langres avec **LABEO CASSITA** <sup>2</sup>.

Quant au premier nom, la forme **CRICIRI** paraît être meilleure, car on trouve des monnaies gauloises en or, en argent et en bronze à la légende **CRICIRV** <sup>3</sup>. Une stèle de Beaune porte **CRICIRV** <sup>4</sup>. Des poteries rouges offrent les formes **CRICIRO** et **CRICVRO** <sup>5</sup>. On trouve à Lyon **CRICIRO** et **CRVCVRO** <sup>6</sup>.

Longpérier a cité l'inscription, d'après P. Paris, avec la forme **CRICIRI** et s'en est servi pour placer dubitativement dans la région de Langres les monnaies à la légende **CRICIRV** <sup>7</sup> qui, d'après les travaux récents, paraissent devoir être attribuées aux *Suessiones*.

## 9.

Ms., fol. 8. — Fragment d'une stèle à niche dans laquelle est une figure de femme avec cheveux en bandeaux. La main gauche repose sur une sorte de ceinture passée en bandoulière. De la main droite elle tient un instrument qui ressemble à un fouet.

1. *Op. laud.*, p. 91-92. Il dit à tort que l'enfant porte un jeune porc. Le manuscrit de M. Bourrée donne **LIBEO**.

2. Gruter, t. III, p. 651; Vignier, *Décade historique*, p. 127-128; Gaultherot, *Anastase de Lengres*, p. 179; Luquet, *op. laud.*, p. 83.

3. *Annuaire de la Soc. française de numismatique*, II, 1867, pl. IV, p. 31; *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, 1889, p. 184; A. de Barthélemy, *Revue numismatique*, 1885, p. 143; cf. *Revue celtique*, 1888, et O. Vauvillé, *Revue numismatique*, 1886, p. 199.

4. P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, Paris, 1889, in-8°, n° 37; cf. n° 60 et 250.

5. H. Schuermans, *Sigles figulins*, 1867, n° 1743-1749; Creuly, *Liste des noms supposés gaulois (Revue celtique)*, 1877, p. 165).

6. *Revue épigraphique*, 1885, p. 152. Cf. H. Thédénat, *Liste des noms gaulois (Revue celtique)*, 1887, p. 378).

7. *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, Paris, 1847, p. 8.

## 10.

Ms., fol. 8. — Stèle avec niche dans laquelle est une femme de profil, coiffée d'une sorte de turban, vêtue d'une tunique dont le bas est terminé par des franges. L'avant-bras droit soutient un linge et la main gauche un seau à une anse.

Cette stèle, qui présente une intéressante particularité du costume gaulois<sup>1</sup>, a été figurée peu exactement par Montfaucon<sup>2</sup>. Luquet dit qu'elle n'existait plus de son temps<sup>3</sup>.

1. La tunique à franges. Voy. *Mémoires de la Société archéologique de Langres*, t. 1<sup>er</sup>, 1847, p. 59-64.

2. *Antiquité expliquée*, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 86, pl., n<sup>o</sup> 1.

3. *Op. laud.*, p. 204.

---

# SÉPULTURES EN JARRES

DÉCOUVERTES EN FRANCE ET DANS D'AUTRES CONTRÉES

La présence de sépultures établies au moyen d'amphores a déjà été constatée sur divers points de la Gaule. Il m'a paru qu'il y avait quelque intérêt à réunir les découvertes qui sont parvenues à ma connaissance et à les rapprocher des trouvailles analogues, faites en d'autres régions.

1° En 1873, au lieu dit le Plantier-Neuf, commune de Prignac-et-Cazelles (Gironde), M. François Daleau découvrit, dans un cimetière gallo-romain, une quantité d'auges en pierre, contenant des ossements humains, des vases en terre en assez grand nombre et enfin deux amphores.

L'une d'elles, haute de 1<sup>m</sup>,15, avait été cassée soigneusement en deux parties, un peu au-dessous de la naissance du col. Par cette cassure, on avait introduit le corps d'un enfant, dont le squelette a été retrouvé; ensuite, on avait rapproché les deux morceaux de l'amphore et le tout avait été enterré<sup>1</sup>.

2° A Bordeaux, en creusant les caves de la maison portant le n° 2 de la rue de Fleurus, on a trouvé, à une profondeur de deux mètres environ, de nombreux ossements humains et une amphore romaine, de forme allongée, en terre jaunâtre, mesurant un mètre de hauteur, brisée à l'endroit le plus large de la panse et qui avait servi de sépulture à un enfant en bas âge<sup>2</sup>.

1. *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, juillet 1884, t. V, pp. 16 et 17.

2. Camille de Mensignac, *Fouilles de la rue de Fleurus*, n° 2, dans la *Société*

3° A la Fenestre, près de Saint-Vivien (Charente-Inférieure), le comte de Bremond d'Ars acheta, en 1823, une amphore qui contenait encore l'enfant auquel elle avait servi de sarcophage<sup>1</sup>.

4° En mars 1869, on découvrit, au Mas-d'Agon, en Camargue, deux sections de grandes amphores s'emboîtant l'une dans l'autre et renfermant des ossements. D'après la place laissée libre, à l'intérieur de l'amphore, on peut conjecturer que le défunt ne devait pas avoir une taille supérieure à 1<sup>m</sup>,30 environ. Ce n'était donc pas un adulte. Cette amphore est au Musée de la Maison carrée, à Nîmes<sup>2</sup>.

5° Le Musée de Narbonne conserve deux amphores, trouvées dans cette ville, en 1869, et qui ont servi de sarcophages à des enfants déjà âgés.

6° A Marseille, pendant des fouilles faites en 1865, dans l'îlot 18 de la rue Impériale, on découvrit un cimetière antique, contenant un grand nombre de corps, abrités par deux rangs de tuiles à rebords, debout, arc-boutées les unes contre les autres et formant une toiture. Deux autres tuiles fermaient la double extrémité de ces sortes de tombes<sup>3</sup>. Dans ce même cimetière, on trouva le corps d'un enfant, déposé dans l'intérieur de deux amphores, brisées par le milieu et placées bout à bout<sup>4</sup>.

7° Parmi les sépultures trouvées à Beaulieu (Alpes-Maritimes), on a remarqué celle d'un enfant dont le corps avait été placé

*archéologique de Bordeaux*, t. VI, 1879, pp. 125 et 126. Des débris de poterie rouge et grise et des monnaies romaines frustes ont été trouvés avec l'amphore.

1. Louis Audiat, *Catalogue du Musée de Saintes, Antiquités gallo-romaines*, 1888, p. 15, d'après le journal du comte Pierre-René-Auguste de Bremond d'Ars.

2. Ed. Flouest, *Note sur une sépulture antique découverte au Mas d'Agon, en Camargue*, extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1869-1870 (pl., p. 123), et *Bulletin monumental*, 1872, p. 181.

3. C'est un mode de sépulture constaté dans les Alpes-Maritimes et dans les nécropoles de Sfax et de Bulla Regia.

4. Edmond Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle*, 1892, n° 215, p. 211.

dans la cavité formée par deux moitiés d'amphore, s'emboîtant l'une dans l'autre<sup>1</sup>.

8° M. le colonel Gazan avait trouvé, à Antibes, le squelette d'un enfant enseveli de la même manière<sup>2</sup>.

9° En 1874, à Beaune (Côte-d'Or), au milieu de tuiles, de cendres et de monnaies romaines, en majorité du iv<sup>e</sup> siècle, M. Charles Aubertin trouva une amphore partagée en deux, près de la partie supérieure, et contenant, mélangés avec de la terre, les restes d'un enfant, dont l'âge ne devait guère dépasser six mois, d'après l'avis d'un médecin qui a vu les ossements<sup>3</sup>.

Les sépultures de ce genre ne sont pas particulières à la Gaule et on en trouve beaucoup dans le nord de l'Afrique.

Dans un article publié en 1887, M. le D<sup>r</sup> A. Vercontre étudia longuement la nécropole de Sfax dans laquelle on avait rencontré de nombreuses sépultures formées des deux parties d'une jarre dans laquelle on avait introduit le cadavre<sup>4</sup>. Le col de la jarre était fermé par un bouchon de ciment. Lorsque le corps était celui d'un adulte, on avait placé entre les deux parties du vase brisé une ou plusieurs panses d'autres jarres. Parmi ces sépultures, qui étaient orientées de l'est à l'ouest, les tombes d'enfants sont en nombre considérable. M. Vercontre concluait dans son article que l'habitude d'ensevelir dans des jarres appartenait aux Phéniciens<sup>5</sup>. Il est vrai que l'Afrique du nord a fourni beaucoup d'exemples de ces sépultures. M. Teisserenc de Bort en a trouvé

1. F. Brun, *Étude sur les sépultures gallo-romaines dans les Alpes-Maritimes du III<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*, dans les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. III, 1875, p. 218, fig. 5; cf. A. Chabouillet, *Discours et compte rendu des lectures faites à la Section d'archéologie, à la Sorbonne*, 1874, p. 38.

2. F. Brun, *op. laud.*, p. 218, note, fig. 5 bis.

3. *Revue de Nice*, 6<sup>e</sup> année, 1874, pp. 194 et 195.

4. *La nécropole de Sfax et les sépultures en jarre*, dans la *Revue archéologique*, 1887, t. II, pp. 28 à 34 et 180. — Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1887, p. 50, et *C. I. L.*, t. VIII, Suppl., Pars. I, 1891, n<sup>o</sup> 11076.

5. *Op. laud.*, pp. 190 et 191.

à Biskra; on en rencontre dans les oasis de la province de Constantine. Enfin plus récemment, M. le D<sup>r</sup> Carton a signalé dans la nécropole de Bulla Regia des sépultures formées de deux jarres dont l'une est privée de son ouverture et l'autre de son fond<sup>1</sup>.

Mais les sépultures en jarres ont été employées ailleurs qu'en Gaule et en Afrique.

On sait par Diodore de Sicile que les habitants des îles Baléares employait le même mode d'ensevelissement : "Ἴδιον δέ τι ποιούσι καὶ παντελῶς ἐξηλλαγμένον περὶ τῆς τῶν τετελευτηκότων ταφῆς · συγκόψαντες γὰρ ξύλοις τὰ μέλη τοῦ σώματος εἰς ἀγγεῖον ἐμβάλλουσι καὶ λίθους θαψιλεῖς ἐπιτιθέασιν<sup>2</sup>.

En Corse, on a trouvé plusieurs fois dans les vignes de Saint-Jean, près d'Ajaccio, de grands vases en terre rouge qui contenaient des ossements humains enveloppés de bandes d'étoffe. Dans d'autres vases, à différentes époques, on a trouvé des squelettes ou des os nombreux sur lesquels on ne remarquait aucune trace de feu. A Bonifacio et à Calvi, on a trouvé aussi des vases renfermant un squelette<sup>3</sup>.

MM. Henri et Louis Siret disent qu'en Espagne, à une époque qu'ils appellent « âge du bronze », les cadavres étaient fort souvent ensevelis dans de grandes urnes en poterie; il paraît même que les quatre cinquièmes des inhumations avaient lieu dans des jarres. Parmi les urnes, les grandes, servant aux adultes, sont généralement à large col, et ressemblent à un œuf dont le gros bout serait remplacé par un évasement. Elles ont de 0<sup>m</sup>,80 à 1<sup>m</sup>,05 de longueur et de 0<sup>m</sup>,45 à 0<sup>m</sup>,70 de diamètre. La fermeture se faisait au moyen d'une grande dalle en schiste, gypse, grès ou poudingue, et aussi, plus rarement, à l'aide d'une autre urne. Les grandes jarres étaient placées horizontalement

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1890, p. 203, fig. 28.

2. Diodore de Sicile, lib. V, § xviii, éd. Didot, p. 264.

3. Prosper Mérimée. *Notes d'un voyage en Corse*, 1840, pp. 47 à 50. — Cf. *Bulletin monumental*, 1865, pp. 620 à 622, et *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, Paris, 1867, p. 160, note de Longpérier.

et le cadavre, presque toujours replié, les genoux et les mains ramenés vers le menton. Souvent les jarres sont percées à la partie inférieure d'un trou destiné à faciliter l'écoulement des liquides<sup>1</sup>.

A Salone, en Dalmatie, on découvrit, en 1825, des amphores qui, coupées en deux parties, avaient été ensuite rapprochées et enterrées après l'introduction d'un cadavre. Les squelettes étaient encore dans les vases<sup>2</sup>.

En pratiquant des fouilles à Kertch, dans le grand tertre connu sous le nom de *mont Mithridate*, le docteur Macpherson a rencontré une grande amphore qui contenait les restes d'un enfant. D'autres fouilles, faites près de Balaklava, ont amené la découverte de vases funéraires, hauts de 6 pieds et larges de 4 et demi; ils étaient couchés horizontalement, fermés avec une pierre plate, et renfermaient un squelette placé sur le dos, les jambes relevées. Autour du corps, il y avait des vases en terre cuites ou en cristal, de formes et de couleurs diverses<sup>3</sup>.

Dans les plaines de Troie et dans la Chersonèse de Thrace, on a trouvé des vases en argile, hauts de 0<sup>m</sup>,66 et larges de 0<sup>m</sup>,54 (quelques-uns atteignent 1<sup>m</sup>,80 de longueur et 1<sup>m</sup>,50 de largeur). Ils étaient placés, horizontalement, dans des excavations, avec une pierre plate sur l'orifice. Des squelettes complets étaient renfermés dans des urnes, la tête touchant presque l'extrémité postérieure, le bassin reposant sur la partie la plus renflée du vase, et les jambes repliées et formant angle<sup>4</sup>.

1. Henri et Louis Siret, *Les premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne*, in-4° avec atlas in-folio, Anvers, 1887. — Compte rendu dans la *Revue d'anthropologie*, 15 septembre 1888, pp. 599 (fig.) et 601. — Cf. des mêmes auteurs et sous le même titre, un extrait de la *Revue des Questions scientifiques* (année 1888), in-8, pp. 36 à 42.

2. Aug. Pauly, *Real-Encyclopedie der classischen Alterthumswissenschaft*, Stuttgart, 1839, art. *Amphora*, p. 443, citant Steinbüchel, *Alterthümer*, p. 67.

3. *Illustrated London News* du 26 avril 1856, p. 451, et du 23 août 1856, p. 205. — Cf. abbé Cochet, *De la coutume d'inhumer les hommes dans des tonneaux en terre cuite, à propos d'un dolium romain trouvé en Normandie*, dans la *Revue archéologique*, t. XIV, 1857, pp. 616 et 617, fig.

4. Fréd. Troyon, *Lettre à M. A. Bertrand sur l'attitude repliée dans les sépultures antiques*, dans la *Revue archéologique*, 1864, t. IX, p. 296.

Sur les bords de l'Euphrate, M. Thomas, fouillant des massifs attenants aux ruines du palais de Nabuchodonosor, à Ninive, a rencontré des sarcophages en terre cuite, d'une exécution grossière, ayant 0<sup>m</sup>,40 de largeur, 0<sup>m</sup>,36 de longueur et 0<sup>m</sup>,50 de hauteur. Les corps étaient repliés et placés dans ces espèces d'urnes<sup>1</sup>.

A Mougheir (Chaldée), on a trouvé des squelettes d'enfants qui étaient placés entre deux plats. Il y a des morts qui étaient déposés dans un grand pot, où le corps, replié sur lui-même, ne pouvait être introduit sans effort; mais, plus souvent, le sarcophage était formé de deux de ces jarres cylindriques, dont le diamètre est d'environ 0<sup>m</sup>,60<sup>2</sup>.

Dans les fouilles exécutées sur l'emplacement présumé de l'ancienne Troie, on a remarqué un vase contenant des cendres et le squelette d'un tout jeune enfant, qui avait, sans doute, été posé sur les cendres de sa mère<sup>3</sup>.

Le Musée de Rouen conserve deux vases en terre rougeâtre, de forme conique, longs de 0<sup>m</sup>,87 et 0<sup>m</sup>,89, qui proviennent de l'extrémité orientale de la terre de Gessen et ont été tirés du sol à un endroit appelé Necropolis Patumos, à l'intersection du caual de Suez et de la route de Syrie, où on les trouve en grande quantité. Le cadavre était étendu horizontalement dans l'intérieur des vases, qui étaient rapprochés ensuite et enterrés<sup>4</sup>.

Ce n'est pas seulement dans l'ancien monde, que ce mode d'inhumation a été pratiqué. Au Mexique, dans un cimetière découvert à Teotihuacan, on a constaté que les enfants étaient ensevelis dans des espèces de vases ronds, à bords perpendiculaires<sup>5</sup>.

1. F. Mercey, *La mission de Babylone et l'art babylonien*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1854, 24<sup>e</sup> année, t. VIII, p. 374. MM. Fresnel et Oppert regardaient ces sépultures comme appartenant aux Parthes.

2. G. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité, Chaldée et Assyrie*, t. II, p. 373, fig. 166.

3. H. Schliemann, *Ilios*. Paris, 1885, p. 285.

4. *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen*, 1875, p. 138, n<sup>o</sup> 75. Ces vases ont été donnés au Musée de Rouen par MM. Félix Pouchet et James Pouchet, son fils. Ce dernier les avait rapportés d'Égypte.

5. Désiré Charnay, *Les anciennes villes du Nouveau Monde. Voyages d'exploration au Mexique et dans l'Amérique centrale*, 1885, in-4<sup>e</sup>, p. 118.

A Tlaltelolco (Mexique), dans une nécropole explorée par M. Domenech, les corps étaient, très probablement, renfermés dans d'énormes urnes de terre à large ouverture. Ce mode d'inhumation a été constaté aux États-Unis, en Californie, dans le Nouveau-Mexique, l'Indiana, le Kentucky, le Tennessee, la Caroline du Sud, la Géorgie; au Mexique, dans l'État de Chihuahua et aux environs de Durango, et, plus au sud, chez les anciens habitants du Nicaragua et de Veragua<sup>1</sup>.

On a rencontré des sépultures de ce genre dans les vallées de l'Orénoque et de l'Oyapok<sup>2</sup>.

Au Brésil, au commencement de ce siècle, les Coroados plaçaient les corps de leurs chefs, à l'état de momies, dans de grands vases de terre cuites, nommés *camucis*, avec deux anses et fermés par un couvercle muni d'un bouton. Ces urnes étaient enterrées profondément au pied des arbres<sup>3</sup>. Cette habitude était déjà constatée par un voyageur du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

Je laisse de côté, à dessein, une amphore, dont le col porte une inscription au pointillé, dont voici le texte :

OSSA M PUBLICI MF ROMANI VIXIT ANO X<sup>3</sup>.

Cette urne, trouvée aux environs de Brindes, n'a pu contenir que les cendres de l'individu, car elle n'a que 0<sup>m</sup>,34 de hauteur.

1. *Mission scientifique au Mexique*, 4<sup>re</sup> partie : *Anthropologie du Mexique*, par E.-T. Hamy, Paris, Imp. nationale, 1884, p. 46 — Cf. Forster, *Préhistorie races*, 1873, p. 199.

2. J. Crevaux, *De Cayenne aux Andes*, dans le *Tour du monde*, t. XL, 1880, p. 36. — Exposition universelle de 1867, *Républiques de l'Amérique centrale et méridionale. Notices et catalogues. Venezuela*, 1867, in-8°, p. 27.

3. Debret, *Voyage pittoresque et historique au Brésil*, 1820, t. II, pl. IV. — M. Brongniart dit que les deux parties d'amphore s'emboîtaient l'une dans l'autre (*Arts céramiques*, 2<sup>e</sup> édition, 1854, p. 456; voy. la fig. pl. XIX, fig. 6). Cf. Ed. Garnier, *Hist. de la céramique*, 1882, p. 549, fig. 166.

4. Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil dite Amérique*, 5<sup>e</sup> édition, Genève, 1611, in-8°, ch. xix. — Cf. A. de Rochambeau, *Mémoire sur les sépultures en forme de puits*, Caen, 1864, pp. 7 et 8 (extrait du *Bulletin monumental*, 1865).

5. *Catalogue des bronzes antiques de la collection J. Gréau*, vente 1885, n° 626.

Une inscription de Rome porte : **CORPORA EORVM FICTILI SARCOFAGO COMMENDAVERIM**<sup>1</sup>. Mais on peut la considérer comme douteuse et, quand elle ne le serait pas, on pourrait croire qu'il s'agit des cendres et non du squelette des morts.

C'est aussi pour cette raison que je ne discute pas non plus un texte de Pline<sup>2</sup> dont on a donné des lectures diverses.

Sur le portail nord de la cathédrale de Reims et sur le portail occidental de celle d'Amiens, on voit des scènes du Jugement dernier qui représentent des hommes sortant de cercueils, de fosses et de grandes amphores<sup>3</sup>. Il est possible que ces représentations aient rapport aux vases contenant les restes des morts incinérés.

Quoi qu'il en soit, pour les cas nombreux et bien constatés que j'ai réunis, on peut remarquer que les morts ensevelis dans des vases sont, le plus souvent, des enfants, sans doute parce que la taille de ceux-ci n'était pas un obstacle à cette utilisation des amphores. Enfin, par suite de la diversité des régions où ce mode de sépulture a été remarqué, on ne peut pas dire qu'il était spécial aux Phéniciens et c'est là une constatation importante.



1. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. IX, p. 47; Gruter, *Corpus inscript.*, p. DCVII.

2. Pline, *Hist. natur.*, l. XXXV, c. 46; éd. Teubner, vol. V, p. 96: « Quin et defunctos sese multi fictilibus soliis condi maluere, sicut M. Varro, Pythagorio modo. » (On a lu aussi *doliis* au lieu de *soliis*.)

3. Arth. Murcier, *La sépulture chrétienne en France d'après les monumens du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1855, in-8°, p. 31.



BRONZE TROUVÉ A SAINT-HONORÉ-LES-BAINS



GROUPE EN TERRE CUITE TROUVÉ A SAINT-HONORÉ-LES-BAINS



Hérog. & Imp. Lemeroy & C<sup>ie</sup>

BRONZE DE LA COLLECTION DE M. P. RATTIER



MONUMENT RELATIF AU DIEU AU MAILLET



STATUETTES DE PRISONDIERS BARBARES